



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01113

Numéro SIREN : 582 131 264

Nom ou dénomination : JOUVE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2016 sous le numéro de dépôt 1997

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

JOUVE

1 rue du Docteur Sauvé
53100 Mayenne

V/REF :

N/REF : 2005 B 1113 / 2016-A-1997

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 14/06/2016, les actes suivants :

Projet de traité de fusion en date du 09/06/2016

- Fusion absorption - de la SAS "CITYNEO S.N." - siren 509 140 588

Concernant la société

JOUVE

Société anonyme

1 rue du Docteur Sauvé

53100 Mayenne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1997 le 14/06/2016

R.C.S. LAVAL 582 131 264 (2005 B 1113)

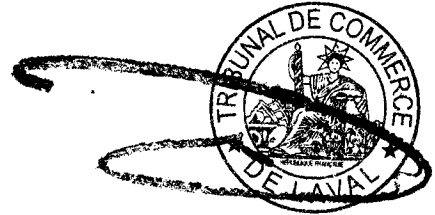
Fait à LAVAL le 14/06/2016,

Le Greffier



"PROCES VERBAL

Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le **14 JUIN 2016**
Sous le N° **2016 A 1997**
Le Greffier"



TRAITE DE FUSION

FUSION - ABSORPTION

DE LA SOCIÉTÉ

CITYNEO S.N. SAS

PAR LA SOCIÉTÉ

JOUE SA

ENTRE :

JOUVE, société anonyme au capital de 3.756.343,78 euros, dont le siège social est situé 1 rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 582 131 264, représentée par Monsieur Geoffrey GODET, son représentant légal, Directeur Général dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'administration en date du 17 février 2016, (ci-après désignée « **JOUVE** » ou la « **Société Absorbante** »)

D'UNE PART,

ET :

CITYNEO S.N., société par actions simplifiées à associé unique au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 60 rue de Wattignies – Bâtiment A – 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 140 588, représentée par Monsieur Christophe CHMIEL, Président dûment habilité aux fins des présentes, (ci-après désignée « **CITYNEO** » ou la « **Société Absorbée** »)

D'AUTRE PART,

JOUVE et CITYNEO sont ci-après désignées collectivement les « **Sociétés** » ou les « **Parties** ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV :

I - Caractéristiques des Sociétés

1. JOUVE

JOUVE est une société qui a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

- La propriété d'un fonds d'imprimerie, d'édition, de librairie et plus généralement, de traitement et de diffusion de l'information
- L'exploitation dudit fonds, directement ou par mise en location-gérance,
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède.

JOUVE a été constituée pour une durée de 99 ans expirant le 26 décembre 2049.

Le capital social de JOUVE est de 3.756.343,78 euros, divisé en 56.000 actions d'environ 67,08 euros de valeur nominale chacune, et intégralement libérées.

JOUVE n'a pas procédé à une offre au public de titres financiers, ni à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

Un extrait K-bis de JOUVE figure en **ANNEXE 1** des présentes.

2. CITYNEO

CITYNEO est une société qui a pour objet, en France et à l'étranger, ainsi qu'il résulte de l'article 2 des statuts :

- la conception, le développement et la commercialisation de logiciel, applications, technologies, services et prestations dans le domaine des télécommunications, de l'Internet, et tout autre media numérique ou non ;
- la création, l'exploitation, l'hébergement et la mesure de l'audience et de l'efficacité de sites Internet et Internet mobile ;

- la création de tout type de contenu, la gestion de campagnes de promotion et publicitaires, y compris l'achat d'espace pour son propre compte ou le compte de tiers ;
- toutes opérations de commerce électronique et tout type de transactions online et offline;
- toutes activités commerciales et financières liées à la communication numérique au sens large, y compris les services interactifs, tels que la télévision interactive ;

le tout directement ou indirectement par voie de participation par tous moyens dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés ou de groupements, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, établissements, biens ou autres droits,

et plus généralement, toutes opérations que quelque nature qu'elles soient, commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

CITYNEO a été constituée pour une durée de 99 ans expirant le 25 novembre 2107.

Le capital social de CITYNEO est de 100.000,00 euros, divisé en 10.000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées lors de la souscription et de même catégorie.

CITYNEO n'a pas procédé à une offre au public de titres financiers, ni à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

Un extrait K-bis de CITYNEO figure en **ANNEXE 2** des présentes.

II - Liens entre les sociétés intéressées

A la date des présentes, JOUVE détient les 10.000 actions CITYNEO représentant 100 % du capital et des droits de vote de CITYNEO.

Compte tenu du fait que la Société Absorbante détient 100 % du capital de la Société Absorbée, et s'engage à conserver cette participation jusqu'à la réalisation définitive de l'opération de fusion, l'opération de fusion objet des présentes, sera régie par les dispositions de l'article L. 236-11 du code de commerce (fusion simplifiée) et par conséquent ne donnera pas lieu à une augmentation du capital de JOUVE, celle-ci ne pouvant recevoir les actions devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

La Société Absorbée ne détient aucun titre de capital de la Société Absorbante ni aucun de ses propres titres.

Dirigeants communs

Monsieur Christophe CHMIEL, Directeur de l'activité ITS de la Société Absorbante est également Président de la Société Absorbée.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - FUSION ENVISAGEE

Le Président de CITYNEO et le Conseil d'administration de JOUVE ont décidé en date du **9 juin 2016** de réaliser la fusion de CITYNEO et JOUVE qui sera effectuée par absorption de la première par la seconde.

Le Comité d'Entreprise de JOUVE a rendu son avis sur le projet de fusion envisagée en date du **21 avril 2016**. CITYNEO ne possède pas d'Instance Représentative du Personnel.

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante ni à augmentation de capital. En conséquence, il n'y aura pas lieu de ce fait à déterminer un rapport d'échange. CITYNEO fera apport, avec un effet rétroactif sur un plan comptable et fiscal, au 1er janvier 2016, de l'ensemble de ses éléments d'actif à JOUVE, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité du passif, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion dans les conditions décrites ci-dessous.

Le patrimoine de CITYNEO sera transmis à JOUVE dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à CITYNEO à cette époque, sans exception ni réserve. JOUVE sera débitrice des créanciers non obligataires de CITYNEO au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

La réalisation définitive de la fusion envisagée entraînera la transmission à JOUVE de l'ensemble des différents contrats auxquels CITYNEO est partie.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable.

Au plan fiscal, elle est placée par les parties sous le régime prévu à l'article 210A du Code Général des Impôts et aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

Enfin, la fusion sera soumise à l'article L1224-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs et objectifs qui ont conduit le Président de CITYNEO et le Conseil d'administration de JOUVE à envisager la fusion sont les suivants :

- Regrouper sous une seule enseigne commerciale les activités convergentes des sociétés
- Simplifier l'organisation juridique de l'ensemble
- Permettre la mise en place d'une organisation commerciale plus efficace
- Et dégager des économies sur le plan de la gestion administrative, financière, comptable et juridique des sociétés.

ARTICLE 3 - ARRÊTÉ DES COMPTES

L'exercice social de chacune des Sociétés se clôture le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de CITYNEO et JOUVE pour établir les conditions de la fusion sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2015, date de clôture du dernier exercice social de chacune des Sociétés.

Les comptes de CITYNEO et JOUVE au 31 décembre 2015 figurent en **ANNEXES 3 et 4** aux présentes.

Les comptes de CITYNEO au 31 décembre 2015 ont été approuvés par l'Associé unique par décision en date du **1^{er} juin 2016**.

Les comptes de JOUVE au 31 décembre 2015 ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires par délibération en date du **1er juin 2016**.

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de CITYNEO par JOUVE, à leurs valeurs comptables, comme plus amplement décrit à l'Article 4 ci-dessous. Les parties ayant décidé de donner un effet rétroactif, au plan comptable et fiscal, à cette fusion, toutes les opérations actives et passives réalisées par CITYNEO depuis le 1er janvier 2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par JOUVE.

ARTICLE 4 - DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF TRANSMIS

Méthode d'évaluation

Il est indiqué que conformément au règlement du comité de la Réglementation comptable n° 2004-01 du 4 mai 2004, et vu qu'il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2015.

Sur ces bases, la valeur nette du patrimoine apporté par la Société Absorbée ressort à **(496.741)** euros, ainsi qu'il en résulte des désignations et évaluations des éléments d'actif et de passif apportés figurant ci-après.

Désignation et évaluation

CITYNEO apporte à JOUVE, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et conformément aux dispositions des articles L 236-1 et suivants et R 236-1 et suivants du Code de commerce de l'intégralité des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, existant chez CITYNEO, avec les résultats actifs et passifs des opérations réalisées depuis le 1er janvier 2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion.

Etant précisé que :

- la fusion prendra effet au 1er janvier 2016 d'un point de vue comptable et fiscal et corrélativement, les résultats de toutes les opérations, actives et passives, réalisées par la Société Absorbée à compter du 1er janvier 2016 jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion (telle que définie à l'article 8 ci-après), seront réalisées exclusivement au profit ou à la charge de la Société Absorbante, ces opérations étant considérées comme accomplies par la Société Absorbante comptablement et fiscalement ;
- les énumérations de l'article 4.1 ci-après n'ont par principe qu'un caractère indicatif et donc non limitatif, l'opération de fusion objet des présentes constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs et des engagements hors bilan et suretés qui y sont attachés et composant le patrimoine de la Société Absorbée, dans l'état dans lequel ils se trouveront à la Date de Réalisation de la fusion ;
- du seul fait de la réalisation de la fusion et de la transmission universelle de patrimoine de la Société Absorbée qui en résultera, l'ensemble des actifs et des passifs de cette société ainsi que les engagements hors bilans et suretés qui y sont attachés seront transférés à la Société Absorbante dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la fusion.

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application, si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en son lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations. Elle prendra en charge les engagements donnés par la Société Absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

En outre, l'apport fusion de la Société Absorbée est consenti et accepté aux charges, clauses et conditions ci-après.

4.1 Actif

L'actif apporté par CITYNEO comprend les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués à leur valeur comptable :

4.1.1 Actif immobilisé

1. Immobilisations incorporelles	Brut (€)	Amortissements et provisions (€)	Valeur nette comptable au 31/12/2105 (€)
Concessions, brevets et droits similaires	732 634	548 945	183 689
Fonds commercial	150 000	-	150 000
Autres immobilisations incorporelles	70 426	-	70 426
Total des immobilisations incorporelles	953 060	548 945	404 115

2. Immobilisations corporelles	Brut (€)	Amortissements et provisions (€)	Valeur nette comptable au 31/12/2105 (€)
Constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel, outillage	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	31 410	8 822	22 588
Total des immobilisations corporelles	31 410	8 822	22 588

3. Immobilisations financières	Brut (€)	Amortissements et provisions (€)	Valeur nette comptable au 31/12/2105 (€)
Autres participations	500	-	500
Créances rattachées à des participations	103 984	30 597	73 387
Autres immobilisations financières	9 465	-	9 465
Total des immobilisations financières	113 949	30 597	83 352

TOTAL actif immobilisé			510 055
-------------------------------	--	--	----------------

4.1.2 Actif circulant

Actif circulant	Brut (€)	Dépréciation (€)	Valeur nette comptable au 31/12/2105 (€)
Stocks et comptes rattachés	211 624	50 000	161 624
Avances et acomptes versés sur commandes	4 089	-	4 089
Clients et comptes rattachés	1 238 014	61 243	1 176 771
Autres créances	240 523	-	240 523
Disponibilités	215 941	-	215 941
Charges constatées d'avance	6 413	-	6 413
TOTAL actif circulant			1 805 361

SOIT UN TOTAL DE L'ACTIF APPORTE DE

2.315.417 euros

Étant précisé que pour le détail des apports figurant sous les rubriques ci-dessus visées, les parties déclarent vouloir se référer aux livres comptables de la Société Absorbée.

GG
CC

4.2 Passif pris en charge

JOUVE prendra en charge et acquittera au lieu et place de CITYNEO la totalité du passif de cette dernière dont le montant dans les comptes au 31 décembre 2015 est ci-après indiqué. Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justificatifs prévus à l'aliéna qui précède, le passif de CITYNEO ressort à :

Passif pris en charge	Valeur nette comptable au 31/12/2105 (€)
Avances conditionnées	73 387
Provisions pour risques et charges	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 516
Emprunts et dettes financières divers	539 823
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 442
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 023 528
Dettes fiscales et sociales	459 829
Autres dettes	342 311
Produits constatés d'avance	340 321
TOTAL passif	2.812.157

SOIT UN TOTAL DE PASSIF PRIS EN CHARGE DE

2.812.157 euros

Étant précisé que pour le détail du passif pris en charge figurant sous les rubriques ci-dessus visées, les parties déclarent vouloir se référer aux livres comptables de la Société Absorbée.

Le Président de CITYNEO certifie (i) que le chiffre total du passif ci-dessus mentionné et le détail de ce passif sont exacts et sincères, (ii) qu'il n'existait dans CITYNEO, à la date susvisée du 31 décembre 2015 aucun passif non comptabilisé, et (iii) que CITYNEO est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites.

4.3 Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à un montant de 2.315.417 euros et le passif pris en charge s'élevant à 2.812.157 euros, il résulte que l'actif net apporté par CITYNEO à JOUVE s'établit à un montant de (496.741) euros.

ARTICLE 5 - DÉTERMINATION DU RAPPORT D'ÉCHANGE, RÉMUNÉRATION DES APPORTS

5.1 Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce et dès lors (i) que JOUVE détient à ce jour la totalité des titres représentant l'intégralité du capital de CITYNEO et (ii) qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société CITYNEO contre des actions de la société JOUVE.

Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions de la société JOUVE contre les actions de la société CITYNEO, ni à augmentation du capital de JOUVE.

En conséquence, aucun rapport d'échange n'a été déterminé par les Sociétés.

La différence entre le montant de l'actif net apporté, soit (496.741) euros, et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 10.000 titres de la Société Absorbée dont elle était propriétaire, soit 2.488.122 euros,

différence par conséquence égale à 2.984.863 euros, constituera un mali de fusion qui sera comptabilisé dans un sous-compte du fonds commercial « 207100 - Mali de fusion » ; conformément aux prescriptions du règlement de l'ANC 2015-06 du 23 novembre 2015.

ARTICLE 6 - JOUISSANCE - CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION

6.1 Jouissance

JOUVE aura la propriété du patrimoine qui lui sera transmis par CITYNEO à titre de fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2016.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par CITYNEO depuis cette date étant considérées comme ayant été accomplies pour le compte de JOUVE, cette dernière les reprendra dans ses états financiers.

6.2 Charges et conditions

JOUVE prendra les biens apportés dans l'état où CITYNEO les détient ; elle sera purement et simplement substituée à cet égard dans tous les droits et obligations de CITYNEO.

En conséquence, JOUVE sera redevable du paiement de tous intérêts, et sera tenue à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister, dans les conditions où CITYNEO serait tenue de le faire.

D'une manière générale, JOUVE sera débitrice de tous les créanciers de CITYNEO au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

JOUVE fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient ainsi formulées.

JOUVE supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation.

JOUVE sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la fusion, comme de tous accords commerciaux, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à CITYNEO (sous réserve de la réglementation administrative applicable).

JOUVE aura, après la réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs pour, au lieu et place de CITYNEO, relativement aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

6.3 Déclarations et engagements

CITYNEO s'engage, à compter de ce jour et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, à n'accomplir, sauf dans le cadre de sa gestion courante en « bon père de famille », aucun acte de disposition d'éléments d'actifs ou de création de passif et/ou à n'autoriser aucune promesse susceptible de :

- (i) porter atteinte à CITYNEO, plus particulièrement à sa situation patrimoniale, commerciale, technique ou financière, ou
- (ii) concurrencer ou rendre plus difficile la réalisation des opérations de fusion dans les conditions, modalités et délais visés au présent traité.

CITYNEO déclare qu'elle n'a jamais été en état de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de cessation de paiement et qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable.

CITYNEO déclare avoir la pleine propriété des biens apportés qui ne sont grevés d'aucune inscription, privilège, hypothèque, nantissement ou autre restriction, et que l'apport de ces biens à JOUVE n'est soumis à l'obtention d'aucune autorisation ou agrément quelconque ou que les autorisations ou agréments nécessaires afin de permettre l'apport des biens ou contrats transférés auront été obtenus à la date de réalisation.

CITYNEO s'engage à fournir à JOUVE, sur demande de cette dernière, toute assistance, signature et justification qui pourraient être nécessaires en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine de CITYNEO et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

ARTICLE 7 - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

Conformément aux dispositions de l'article L236-1 du code de commerce, la réalisation définitive de la fusion par absorption de CITYNEO par JOUVE à la Date de la Réalisation entraînera la dissolution par anticipation de plein droit et sans liquidation de CITYNEO et la transmission universelle de son patrimoine au profit de JOUVE.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à JOUVE de la totalité de l'actif et du passif de CITYNEO.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Geoffrey GODET à l'effet de poursuivre les opérations de fusion par lui-même ou par un mandataire par lui désigné et en conséquence de réitérer si besoin était la transmission du patrimoine de CITYNEO à la société JOUVE, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

ARTICLE 8 - RÉALISATION DE LA FUSION - DATE DE RÉALISATION

Conformément aux dispositions de l'article L236-14 du Code de commerce, les créanciers de la Société Absorbée et de la Société Absorbante dont la créance sera antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière insertion au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) dudit projet de fusion (avis de projet de fusion et le présent traité) opérant publicité du présent projet de fusion.

La Société Absorbante remplira toutes les formalités requises en vue de régulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actifs ou droits apportés, tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent traité.

La Société Absorbée déclare qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en cessation de paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou amiable ou soumise à toute procédure assimilée.

Monsieur Geoffrey GODET déclare que conformément aux dispositions de l'article L236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par les actionnaires de la Société Absorbante, ni par l'associé unique de la Société Absorbée.

En outre, Monsieur Geoffrey GODET déclare à la date des présentes, qu'à sa connaissance le ou les actionnaires de JOUVE détenant seul ou ensemble plus de 5% du capital social n'envisagent pas d'user de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les sociétés participantes conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du **31 juillet 2016** à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L236-2 alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R239-8 du Code de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans le cadre des présentes, de la « Date de Réalisation ».

ARTICLE 9 - DECLARATIONS FISCALES

9.1 Dispositions générales

Les soussignées, ès qualités, obligent la Société Absorbante et la Société Absorbée à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes et autres obligations résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

9.2 Date d'effet

Conformément aux dispositions de l'Article 6.1 du présent Traité, la fusion est réalisée avec un effet rétroactif sur un plan comptable et fiscal au 1er janvier 2016.

Par conséquent, le résultat bénéficiaire ou déficitaire généré depuis cette date par la Société Absorbée sera inclus dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

9.3 Impôt sur les sociétés

CITYNEO et JOUVE déclarent qu'elles relèvent l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux et sont à ce titre, pleinement redevables de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Elles déclarent soumettre la présente fusion au régime défini à l'article 210 A du Code Général des Impôts (« CGI »).

En conséquence, JOUVE s'engage, en tant que de besoin, à respecter les prescriptions légales suivantes, et notamment à :

- a) reprendre à son passif (i) les provisions concernant les biens apportés dont l'imposition a été différée chez CITYNEO et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, (ii) les provisions réglementées dont l'imposition se trouve différée en vertu d'un texte spécial du CGI, étant précisé que la Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée pour rapporter à ses résultats imposables les provisions en cause, selon les modalités prévues par la législation en vigueur ;
- b) se substituer à CITYNEO pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- c) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6° du CGI, d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de CITYNEO ;
- d) réintégrer dans ses résultats imposables, dans les délais et conditions prévus au d du 3° de l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables et d'imposer immédiatement la fraction de plus-value restant à réintégrer en cas de cession de l'un de ces biens ;
- e) inscrire à son bilan les éléments d'actif qui lui sont apportés autres que les immobilisations ou les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A - 6° du CGI pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de CITYNEO. A défaut, JOUVE devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de CITYNEO ;
- f) le cas échéant, reprendre conformément aux dispositions de l'article 145 du CGI l'engagement de conservation souscrit par CITYNEO en raison des titres de participation compris dans l'apport et bénéficiant du régime des sociétés mères ;

S'agissant d'une opération à la valeur nette comptable, et pour les éléments de l'actif immobilisé, JOUVE s'engage à (i) reprendre à son bilan les écritures comptables de CITYNEO en opérant la répartition entre la valeur d'origine, les amortissements et les provisions pour dépréciation, (ii) continuer à calculer les dotations aux

amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens en cause dans les écritures de CITYNEO et (iii) réintégrer la provision pour amortissements dérogatoires dans les mêmes conditions que l'aurait fait CITYNEO.

En outre, JOUVE s'engage à poursuivre la réintégration échelonnée des éventuelles subventions d'équipement reçues par CITYNEO, conformément aux dispositions de l'article 42 septies du CGI.

Enfin, JOUVE s'engage à :

- joindre, conformément aux dispositions de l'article 54 septies I du CGI, à sa déclaration annuelle de résultat un « état de suivi » des plus-values en sursis d'imposition afférentes aux éléments de l'actif immobilisé reçues lors de la présente fusion ;
- tenir, conformément à l'article 54 septies II du CGI, un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actifs non amortissables dont l'imposition est reportée ;
- à déposer, au nom de CITYNEO, dans les soixante jours de la réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'entreprise, conformément à l'article 201 du CGI, à laquelle sera annexée l'état de suivi de valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un sursis d'imposition, prévu par l'article 54 septies I du CGI.

JOUVE et CITYNEO ont prévu de déposer une demande d'agrément portant le transfert des déficits subis et en instance de report par CITYNEO à JOUVE en vertu de l'article 209 II du CGI.

9.4 Reprise des engagements fiscaux souscrits par CITYNEO lors d'opérations antérieures

D'une manière générale, JOUVE reprend le bénéfice et/ou la charge de tous les engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par CITYNEO à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou opérations assimilées soumis au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière notamment d'impôt sur les sociétés, de droits d'enregistrement ou de taxe sur le chiffre d'affaires.

9.5 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent que la présente fusion est soumise de droit au régime de dispense de taxation prévu par l'article 257 bis du CGI et conformément aux commentaires administratifs y afférents publiés au BOFIP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10).

La dispense de taxation s'applique à l'ensemble des biens et des services qui appartiennent à l'universalité transmise.

En conséquence, JOUVE s'engage :

- à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens compris dans le présent apport, conformément aux dispositions de l'article 261-3-1-a du Code Général des Impôts ;
- à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues à l'article 210 de l'Annexe II au Code Général des Impôts, qui auraient été exigibles si la société dissoute avait continué d'utiliser les biens apportés.

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, JOUVE sera réputée continuer la personne de CITYNEO et sera en conséquence purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de CITYNEO.

CITYNEO transfèrera ainsi purement et simplement à JOUVE le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, au jour de réalisation définitive de la fusion conformément aux commentaires administratifs y afférents publiés au BOFIP (BOI-TVA-DED-50-20-20 § 130).

CITYNEO transfèrera le cas échéant à JOUVE la créance qu'elle détient sur le Trésor en application de l'article 271 A du Code Général des Impôts. JOUVE informera le cas échéant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la Paierie Générale du Trésor qu'il est le nouveau titulaire de cette créance en joignant à ce courrier le journal ou le bulletin dans lequel a été faite l'annonce de la fusion.

Enfin en application des dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, les livraisons de biens et prestations de services réalisées dans le cadre de la présente fusion sont dispensées de TVA. A cet effet, JOUVE et CITYNEO s'engagent à mentionner sur la ligne « Autres opérations non imposables » de leur déclaration de TVA respective souscrite au titre de la période au cours de laquelle la présente opération de fusion est réalisée, le montant hors taxe de la transmission.

9.6 Droits d'enregistrement

JOUVE et CITYNEO déclarent que l'opération répond aux conditions des articles 301 B et 301 F de l'annexe II au CGI, et se trouve dès lors soumise au régime de l'article 816 du CGI en application duquel la formalité de l'enregistrement sera effectuée au droit fixe de 500 euros.

9.7 Participation des employeurs à l'effort de construction

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application, et conformément aux dispositions des articles 235 bis du Code Général des Impôts et à l'article 163 de l'annexe II au même Code, JOUVE s'engage à prendre en charge les obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction en application des dispositions des articles L 313-1 du Code de la Construction et de l'Habitation auxquelles CITYNEO resterait soumise, lors de la réalisation définitive de la fusion, à raison des salaires versés par elle au cours de l'année de réalisation de la fusion et de l'année précédente conformément aux commentaires administratifs « BOI-TPS-PEEC-40-20141218 n°280 ».

En conséquence, JOUVE se substituera à CITYNEO pour la réalisation des investissements ou des versements à effectuer à raison de la fraction des sommes non encore employées afférentes aux salaires versés par CITYNEO jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion.

A cet effet, JOUVE et CITYNEO s'engagent à souscrire les déclarations et engagements prévus par les articles 161 et 163 de l'annexe II au Code Général des Impôts.

En outre, JOUVE demande à être subrogée dans l'ensemble des droits et obligations de CITYNEO aux fins de bénéficier du droit au report des investissements excédentaires de cette dernière et l'oblige à cet effet à :

- à reprendre à son bilan les investissements antérieurement réalisés par CITYNEO au titre de la participation obligatoire ;
- à se soumettre à l'ensemble des obligations susceptibles d'incomber à JOUVE du chef de ces investissements antérieurs, étant précisé que JOUVE sera également subrogée dans tous les droits de CITYNEO à cet égard.

9.8 Taxe d'apprentissage et participation à la formation professionnelle continue

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application, JOUVE acquittera la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due par CITYNEO depuis lors de la réalisation définitive de la fusion au titre de l'activité apportée.

Par ailleurs, JOUVE s'engage également à communiquer à l'administration les déclarations suivantes dans les 60 jours à compter de la date de réalisation de la fusion :

- Taxe d'apprentissage : JOUVE, agissant pour le compte de la société CITYNEO, déposera auprès de sa recette des impôts une déclaration de taxe d'apprentissage afférente aux salaires versés entre le 1er janvier 2016 et la date de réalisation de la fusion et joindra à ladite déclaration le versement de la taxe et/ou la demande d'exonération ;
- Participation au financement de la formation professionnelle continue : JOUVE, agissant pour le compte de la société CITYNEO, déposera auprès de sa recette des impôts une déclaration en double exemplaire couvrant les dépenses que la société CITYNEO a engagées en faveur de la formation professionnelle continue du 1er janvier 2016 jusqu'à la date de réalisation de la fusion, et joindra à ladite déclaration le versement représentatif de son obligation de participer.

9.9 Autres taxes

Pour les autres taxes, JOUVE sera subrogée dans les droits et obligations de CITYNEO, uniquement dans la limite des dispositions légales

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 Annexe

Les annexes au présent traité de fusion en font partie intégrante.

10.2 Frais

Les frais, droits, honoraires et impôts des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge de JOUVE.

10.3 Remise de titres

L'ensemble des titres de propriété, archives, pièces et tous documents relatifs aux biens transmis seront transmis à JOUVE lors de la réalisation définitive de la fusion.

10.4 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les Sociétés élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

10.5 Notifications

Toute notification requise devra être en forme écrite et sera valablement effectuée si elle est adressée par porteur, envoyée par courrier recommandé avec avis de réception, ou effectuée par courrier électronique ou télécopie confirmé par courrier recommandé avec avis de réception.

Les notifications adressées par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison.

Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire.

Les notifications faites par courrier électronique ou télécopie seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique ou de la télécopie, sous réserve de confirmation par courrier recommandé avec avis de réception expédié au plus tard le jour ouvré suivant.

10.6 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

(i) aux soussignés, ès qualités, représentant les Sociétés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y a lieu, de faire tout le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

(ii) aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du présent traité et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

10.7 Formalités

10.7.1 Le présent traité sera déposé au greffe du tribunal de commerce par chacune des sociétés participantes, soit au greffe du tribunal de commerce de Laval et de Paris, conformément à la réglementation en vigueur.

Les sociétés participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes les formalités relatives à l'opération projetée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de la fusion et, notamment, les dépôts au greffe du tribunal de commerce.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Geoffrey GODET agissant au nom et pour le compte tant de la Société Absorbée que de la Société Absorbante à l'effet de :

- Poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion,
- Réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante,
- Etablir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires,
- Accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin
- Remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

10.7.2 La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

10.7.3 La Société Absorbante devra, en ce qui concerne la mutation de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires de la Société Absorbée relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

10.7.4 La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

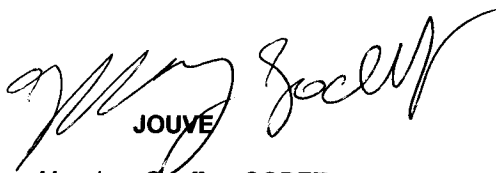
10.8 Loi applicable - Attribution de juridiction

LE PRÉSENT TRAITÉ EST, POUR SA VALIDITÉ, SON INTERPRÉTATION ET SON EXÉCUTION, SOUMIS À LA LOI FRANÇAISE.

TOUT LITIGE SURVENANT À L'OCCASION DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT TRAITÉ DE FUSION QUE LES PARTIES NE SERAIENT PAS EN MESURE DE RÉSOUDRE À L'AMiable, SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL.

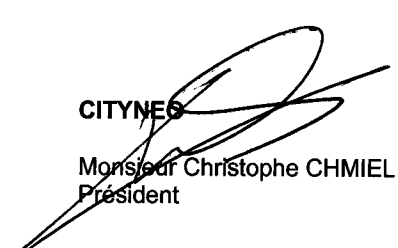
Fait à Paris, le 9 juin 2016

En huit (8) exemplaires originaux.



JOUVE
Monsieur Geoffrey GODET
Directeur Général

JOUVE
S.A. au capital de 3 756 343,78 €
R.C.S. Laval 582 131 264
Siège social : 1, rue du Docteur Sauvé
53100 MAYENNE
Adresse postale : 11, bd de Sébastopol
CS 70004 - 75036 PARIS CEDEX 01



CITYNEO

Monsieur Christophe CHMIEL
Président

CITYNEO SN
60 RUE DE WATTIGNIES - BAT. A
75012 PARIS
RCS PARIS B 509 140 588 00039
TVA FR 24509140588
CODE APE 5829B

Liste des ANNEXES

- ANNEXE 1 :** K-Bis de la société JOUVE
- ANNEXE 2 :** K-Bis de la société CITYNEO
- ANNEXE 3 :** Comptes annuels au 31 décembre 2015 de JOUVE
- ANNEXE 4 :** Comptes annuels au 31 décembre 2015 de CITYNEO
- ANNEXE 5 :** Liste des engagements hors-bilan de CITYNEO
- ANNEXE 6 :** Liste des droits de propriété intellectuelle de CITYNEO
- ANNEXE 7 :** Liste des contrats de travail des salariés de CITYNEO au 31 mai 2016



N° de gestion 2005B01113

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 mai 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	582 131 264 R.C.S. Laval
<i>Date d'immatriculation</i>	07/06/2005
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Paris
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	JOUE
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	3 756 343,78 Euros
<i>Adresse du siège</i>	1 rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 26/12/2049
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	VERGE Bruno
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 05/11/1952 à NEUILLY SUR SEINE (92)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	184 avenue Victor Hugo 75016 Paris

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	GODET Geoffrey
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 08/04/1977 à Gassin (83)
<i>Nationalité</i>	Américaine
<i>Domicile personnel</i>	31802 National Park Drive Laguna Niguel - Californie (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	AUBURTIN Dominique
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 30/07/1951 à Paris 17 (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	8bis rue Laurent Pichat 75116 Paris 16

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	DURAND Thierry
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/10/1947 à Le Caire(Egypte) (EGYPTE)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	4 Parc de Béarn 92210 Saint-Cloud

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	PIC François
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 30/03/1937 à MARSEILLE 01 (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	8 rue de Monbel 75017 Paris 17

Administrateur

<i>Dénomination</i>	SOCIETE CIVILE PRESSE-PARTICIPATIONS
---------------------	--------------------------------------

N° de gestion 2005B01113

<i>Forme juridique</i>	Société civile
<i>Adresse</i>	2 rue Montesquieu 75001 Paris 01
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	302 655 436
<i>Représentant permanent</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	DE LA ROCHEFOUCAULD Gilles
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/10/1952 à PARIS 08 (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	47 boulevard Beauséjour 75116 Paris 16

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	BASLE Florent
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/01/1980 à RENNES (35)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	8 allée de Grèce 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	DE BROGLIE Charles
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 07/04/1954 à Paris 08 (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	96 rue de Grenelle 75007 Paris

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	SA CABINET MESSIN
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	72 rue de Monceau 75008 Paris 08
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	381 205 418 RCS Paris

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	FIDUCIAIRE CO.GE.FI.CA.COMPTABILITE GESTION FISCALITE COMMISSAIRE AUX COMPTES AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	93 rue de Miromesnil 75008 Paris 08
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	377 856 141 RCS Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1 rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne
<i>Enseigne</i>	" JOUVE "
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Composition - impression - brochage
<i>Date de commencement d'activité</i>	17/06/1953
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	14 rue Jules Méline 53000 Laval
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Info-Gérance (traitement de données, hébergement et activités connexes)
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2010
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

N° de gestion 2005B01113

Adresse de l'établissement	561 rue Saint-Léonard Mayenne 53100
Activité(s) exercée(s)	- ACTIVITE : COMPOSITION PHOTOGRAVURE - CREATION D'ETABLISSEMENT - EXPLOITATION DIRECTE
Date de commencement d'activité	01/10/2002

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Rennes
R.C.S. Orléans
R.C.S. Arras
R.C.S. Paris

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Mention n° 1022 du 24/02/2016 | Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 17/02/2016 :
Partant : LANNEAU Michel, Directeur général
Nouveau : GODET Geoffrey, Directeur général
Journal d'annonces légales : L'Avenir Agricole du 04/03/2016 |
| - Mention n° 1429 du 10/03/2016 | Fermeture d'un établissement hors ressort : RCS NANCY (5402) sis 2-4 allée de la Forêt de la Reine Europarc Nancy Brabois 54500 Vandoeuvre-les-Nancy - à compter du 14/03/2014
(notification inter-greffé reçue du GTC de NANCY (54) en date du 10/03/2016) |
| - Mention | Immatriculation secondaire précédemment effectuée au greffe du Tribunal de Commerce de Mayenne supprimé par suite du rattachement du Tribunal de Mayenne au Tribunal de Laval avec effet au 01.06.2005 (Décret n° 2005-624 du 27 Mai 2005) |

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



N° de gestion 2011B08230

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 mai 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	509 140 588 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	11/04/2011
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Bobigny en date du 01/12/2010
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	25/11/2008
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CITYNEO S.N.
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100 000,00 EUROS
<i>- Mention n° 8 du 28/08/2015</i>	CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ UN ACTIF NET DEVENU INFÉRIEUR À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29-06-2015
<i>Adresse du siège</i>	60 rue de Wattignies 75012 Paris
<i>Activités principales</i>	La conception, le développement et la commercialisation de logiciel, applications, technologies, services et prestations dans le domaine des télécommunications, de l'internet, et tout autre média numérique ou non.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/11/2107
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	Chmiel Christophe
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 31/01/1970 à Alès (30)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	12 clos le Pommier 76480 Roumare

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	CABINET MESSIN
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	72 rue de Monceau 75008 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	381 205 418 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	Messin Catherine
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 16/09/1961 à Paris 15ème (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	93 rue de Miromesnil 75008 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	60 rue de Wattignies 75012 Paris
<i>Nom commercial</i>	PURE AGENCY
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La conception, le développement et la commercialisation de logiciel, applications, technologies, services et prestations dans le domaine des télécommunications, de l'internet, et tout autre média numérique ou non.
<i>Date de commencement d'activité</i>	21/11/2008
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

N° de gestion 2011B08230

Mode d'exploitation

Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1 du 11/04/2011

LA SOCIETE NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITE A SON ANCIEN
SIEGE

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



COMPTES ANNUELS et ANNEXE

EXERCICE 2015

Bilan Actif

Période du **ANNEXE 3** 31/12/15

JOUVE

Tenue de compte EURO

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	6 935 107	6 547 060	388 047	504 015
Fonds commercial	270 055	235 055	35 000	270 055
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	57 400		57 400	77 417
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 262 562	6 782 116	480 447	851 488
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	56 193		56 193	56 193
Constructions	8 442 743	6 758 323	1 684 420	2 122 603
Installations techniques, matériel et outillage industriel	40 213 217	38 359 821	1 853 396	1 772 935
Autres immobilisations corporelles	3 955 193	3 551 141	404 052	531 213
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	52 667 346	48 669 285	3 998 061	4 482 944
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	13 157 188	6 759 180	6 398 008	4 354 053
Créances rattachées à des participations	17 387 368	16 841 515	545 853	1 514 811
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 888		48 888	49 850
TOTAL immobilisations financières :	30 593 444	23 600 695	6 992 749	5 918 713
TOTAL	130 513 352	119 052 106	12 471 257	19 273 155

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 410 772	55 972	1 354 799	1 521 166
Stocks d'en-cours de production de biens	3 285 612	385 272	2 900 340	2 923 067
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	4 696 384	441 244	4 255 140	4 444 233
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	153 821		153 821	154 540
Créances clients et comptes rattachés	19 025 650	215 683	18 809 967	21 207 801
Autres créances	7 204 416		7 204 416	6 931 916
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	26 383 887	215 683	26 168 205	28 294 256
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	15 508 679		15 508 679	17 210 755
Disponibilités	3 135 240		3 135 240	2 157 247
Charges constatées d'avance	927 396		927 396	750 584
TOTAL disponibilités et divers :	19 571 315		19 571 315	20 118 586
TOTAL	130 513 352	119 052 106	12 471 257	19 273 155

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	8 290		8 290	4 777

TOTAL GÉNÉRAL	141 183 228	79 709 023	61 474 205	64 114 997
----------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Bilan PassifPériode du **ANNEXE a3** 31/12/15

JOUVE

Tenue de compte EURO

SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	3 756 344	3 756 344	3 756 344
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			3 862 234	3 862 234
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			375 634	375 634
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			20 686 559	18 075 730
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			41 878	2 610 829
TOTAL situation nette :			28 722 649	28 680 771
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			1 046 602	990 855

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		

Provisions pour risques	4 852 589	5 122 506
Provisions pour charges	152 023	307 929

DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				6 026
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		3 592 515		3 705 182
TOTAL dettes financières :			3 592 515	3 711 208
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			667 319	336 409
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 785 874		10 618 174
Dettes fiscales et sociales		10 067 121		10 307 453
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		279 375		296 125
Autres dettes		1 573 358		2 024 602
TOTAL dettes diverses :			20 705 727	23 246 354
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			1 722 331	1 708 447

Ecarts de conversion passif	12 450	10 519
-----------------------------	--------	--------

TOTAL GÉNÉRAL	61 474 205	64 114 997
----------------------	-------------------	-------------------

Compte de Résultat (Première Partie)**ANNEXE 3**

JOUVE

Période du 01/01/15 au 31/12/15

Tenue de compte EURO

Ventes de marchandises	400		400	2 810
Production vendue de biens	68 760 987	11 179 694	79 940 682	89 393 001
Production vendue de services	1 117 700	50 682	1 168 382	995 972
Chiffres d'affaires nets	69 879 087	11 230 376	81 109 464	90 391 783

Production stockée		272 379	(970 859)
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		834 316	708 701
Autres produits		1 654	8 609

CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises [et droits de douane]	(6 814)	47 721
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 636 363	7 676 896
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]	265 369	455 425
Autres achats et charges externes	25 223 791	28 609 290
TOTAL charges externes :	32 118 710	36 789 332
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 858 266	3 067 436
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	29 910 887	30 695 936
Charges sociales	12 346 962	12 421 604
TOTAL charges de personnel :	42 257 849	43 117 540
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 356 907	2 128 809
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	500 168	420 542
Dotations aux provisions pour risques et charges	48 000	48 000
TOTAL dotations d'exploitation :	2 905 075	2 597 351
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	271 778	161 215

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ANNEXE 3

JOUVE

Période du 01/01/15 au 31/12/15

Tenue de compte EURO

Bénéfice attribué ou perte transférée	55 911	57 034
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	189 346	427 588
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	319	241
Autres intérêts et produits assimilés	100 830	57 808
Reprises sur provisions et transferts de charges	336 151	487 049
Différences positives de change	18 400	141 354
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 768
	645 046	1 123 808
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 872 336	1 179 573
Intérêts et charges assimilées	1 392	5 421
Différences négatives de change	11 256	4 079
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 884 984	1 189 073
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	102 554	581 662
Produits exceptionnels sur opérations en capital	908 405	9 400
Reprises sur provisions et transferts de charges	980 788	3 259 412
	1 991 747	3 850 474
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 878 090	3 635 247
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 428	75 516
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	842 255	2 857 967
	2 820 773	6 568 730
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 248 795)	(931 957)
BÉNÉFICE OU PERTE	41 878	2 610 829

ANNEXE du BILAN

Exercice 2015

EXERCICE 2015**J O U V E****SOMMAIRE DE L'ANNEXE**

	<u>Informations</u>	<u>Note n°</u>	<u>Remarques</u>
Evènements significatifs et faits caractéristiques			
Evènements postérieurs à la clôture			
Règles et méthodes comptables		1	
Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat			
Capital et Réserves :			
Capital Social		2	
Parts bénéficiaires			Néant
Ecart de réévaluation			Néant
Provisions :			
Etat des provisions		3	
Amortissements dérogatoires		3Bis	
Actif immobilisé et amortissements :			
Etat de l'actif immobilisé		4	
Etat des amortissements		5	
Immobilisations incorporelles :			
- Frais d'établissement			Néant
- Frais de recherche et développement			Néant
- Fonds commercial			4 et 5
- Autres immobilisations incorporelles			4 et 5
Immobilisations corporelles		6 et 6Bis	
Immobilisations financières			
- Titres immobilisés		7	
- Créances immobilisées		7	
Actif circulant et dettes :			
Stocks et en cours		8	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles			Néant
Créances et dettes			
- Etat des créances et des dettes		9	
- Avances aux dirigeants			Néant
- Obligations convertibles ou échangeables			Néant

Valeurs mobilières de placement	10
- Différences d'évaluation sur titres de placement	11
Disponibilités	12

Comptes de régularisation :

Charges à répartir		Néant
Charges et produits constatés d'avance	13	

Autres éléments du bilan :

Primes de remboursement des obligations		Néant
Ecart de conversion (actif et passif)	14	

Eléments concernant plusieurs postes du bilan	15
--	----

Compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	16
Rémunération des dirigeants	17
Ventilation de l'effectif moyen	18
Charges et produits concernant les entreprises liées	19
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	20
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	21

Engagements financiers et autres informations

Dettes garanties par des sûretés réelles		Néant
Montant des engagements financiers hors crédit-bail	22	
Engagements reçus : cautions bancaires	22	
Information en matière de crédit bail	23	
Accroissements et allègements de charges	24	
Fiscales futures		
Identité de la société consolidante	25	
Liste des filiales et participations	26-29	

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS et FAITS CARACTERISTIQUES**Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

La société bénéficie du CICE calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%.

Pour l'exercice 2015, le CICE s'élève à 1.079.883 €, comptabilisé au crédit du compte dédié 649, en diminution des charges de personnel ; et ce conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables.

Acquisition de la société CITYNEO SN

En date du 22 janvier 2015, JOUVE a fait l'acquisition de 100% des titres de la société CITYNEO SN (Pure Agency). Cette société aux activités complémentaires de celles de JOUVE est spécialisée dans le conseil en stratégie mobile, en développement d'applications et la gestion de plans médias sur les réseaux sociaux.

Cession du site de Saint Jean de Braye

Par ailleurs, le 9 décembre 2015, la SCI du CHAMP de MAIS, filiale détenue à 99,96%, a cédé la totalité de l'actif immobilier (terrain et bâtiment industriel) de Saint Jean de Braye. Un produit exceptionnel de 887.913 €, correspondant à la quote-part de résultat dégagé par la SCI du CHAMP de MAIS au titre de cette opération, a été constaté dans les comptes 2015 de la société JOUVE.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'Administration de la société, réuni en date du 17 février 2016, a décidé de la nomination de Monsieur Geoffrey Godet en qualité de Directeur Général de JOUVE.

NOTE N° 1**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

L'application des normes CRC à effet rétroactif janvier 2005 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres antérieurs.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTE N° 2**CAPITAL SOCIAL**

Actions :

Nombre en début d'exercice	:	56 000
Nombre à la clôture de l'exercice	:	56 000

Valeur nominale	:	67,08 € (440 Frs)
-----------------	---	-------------------

NOTE N°3

ETAT DES PROVISIONS

LIBELLE	SOLDE au 31.12.14	DOTATIONS	REPRISES	SOLDE au 31.12.15
Provision pour PSE	307 929		155 906	152 023
Provisions pour litiges	4 250 242	551 452	494 748	4 306 947
Provision écart conversion	4 777	8 290	4 777	8 290
Autres Provisions pour risques	867 487	48 000	378 134	537 353
Provision pour dépréciation du fonds commercial	0	235 055		235 055
Provision pour dépréciation des titres	6 184 520	574 661	0	6 759 181
Provision pour dépréciation des C/C	14 883 504	2 289 385	331 374	16 841 515
Sur stocks et en cours	245 140	441 244	245 140	441 244
Provision pour dépréciation clients douteux	451 884	58 924	295 125	215 683
TOTAL	27 195 483	4 207 011	1 905 205	29 497 290

NOTE N° 3 BIS

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

ACTIVATION DES FRAIS S/TITRES DE PARTICIPATION

Acquisition TexTech					
Date acquisition	Montant	Dotation	VNC		Année
17/12/2009	47 558,65	364,83	47 193,82	31/12/09	2009
	47 558,65	9 511,73	37 682,09	31/12/10	2010
	47 558,65	9 511,73	28 170,36	31/12/11	2011
	47 558,65	9 511,73	18 658,63	31/12/12	2012
	47 558,65	9 511,73	9 146,90	31/12/13	2013
	47 558,65	9 146,90	-	31/12/14	2014

Acquisition LIBRO					
Date acquisition	Montant	Dotation	VNC		Année
18/04/2007	67 704,76	9 534,31	58 170,45	31/12/07	2007
	67 704,76	13 540,95	44 629,49	31/12/08	2008
	67 704,76	13 540,95	31 088,54	31/12/09	2009
	67 704,76	13 540,95	17 547,59	31/12/10	2010
	67 704,76	13 540,95	4 006,64	31/12/11	2011
	67 704,76	4 006,64	-	31/12/12	2012

Acquisition PUBDIM					
Date acquisition	Montant	Dotation	VNC		Année
17/12/2007	27 621,43	211,89	27 409,54	31/12/07	2007
	27 621,43	5 524,29	21 885,25	31/12/08	2008
	27 621,43	5 524,29	16 360,97	31/12/09	2009
	27 621,43	5 524,29	10 836,68	31/12/10	2010
	27 621,43	5 524,29	5 312,40	31/12/11	2011
	27 621,43	5 312,40	-	31/12/12	2012

Acquisition SAFIG					
Date acquisition	Montant	Dotation	VNC		Année
27/04/2010	847 969,68	115 230,95	732 738,73	31/12/10	2010
	847 969,68	169 593,94	563 144,80	31/12/11	2011
	847 969,68	169 593,94	393 550,86	31/12/12	2012
	847 969,68	393 550,86	-	31/12/13	2013
	847 969,68	-	-	31/12/14	2014
	847 969,68	-	-	31/12/15	2015

Acquisition PURE AGENCY					
Date acquisition	Montant	Dotation	VNC		Année
22/01/2015	295 753,51	55 747,51	240 006,00	31/12/15	2015
	295 753,51	59 150,70	180 855,30	31/12/16	2016
	295 753,51	59 150,70	121 704,60	31/12/17	2017
	295 753,51	59 150,70	62 553,90	31/12/18	2018
	295 753,51	59 150,70	3 403,20	31/12/19	2019
	295 753,51	3 403,20	-	31/12/20	2020

TOTAL au 31/12/15	1 286 608,03	1 046 602,03	240 006,00
-------------------	--------------	--------------	------------

NOTE n°4

SITUATION au 31 DECEMBRE 2015

IMMOBILISATIONS - EN €		Valeur début exercice 31.12.14	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice 31.12.15
Frais d'établissement	AB	-	-	-	-
Frais recherche develop.	AD	-	-	-	-
Concessions, brevets droits...	AF	6 625 733	351 973	42 599	6 935 107
Fonds commercial (1)	AH	270 055	-	-	270 055
Autres immob. Incorp.	AJ	-	-	-	-
Avances et acomptes s/ immob incorp	AL	77 417	57 400	77 417	57 400
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 973 205	409 373	120 015	7 262 562
Terrains	AN	86 668	-	30 476	56 193
Constructions	AP	8 781 287	90 286	428 831	8 442 743
Installations techniques matériel et outillage industriels	AR	39 629 773	1 335 177	751 733	40 213 217
Autres immobilisations corporelles	AT	4 324 101	75 801	444 709	3 955 193
Immobilisations en cours	AV	-	-	-	-
Avances et acomptes	AX	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		52 821 830	1 501 264	1 655 748	52 667 346
Participations évaluées par mise en équivalence	CS	-	-	-	-
Autres participations	CU	10 538 572	2 618 616	-	13 157 188
Créances rattachées à des participations	BB	16 398 314	1 700 867	711 814	17 387 368
Autres titres immobilisés	BD	-	-	-	-
Prêts	BF	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	BH	49 850	319	1 280	48 888
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		26 986 737	4 319 802	713 095	30 593 444
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		86 781 772	6 230 438	2 488 858	90 523 352

NOTE n°5

SITUATION au 31 DECEMBRE 2015

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS		Valeur début exercice 31.12.14	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice 31.12.15
Frais d'établissement	AC	-	-	-	-
Frais recherche develop.	AE	-	-	-	-
Concessions, brevets droits...	AG	6 121 717	467 941	42 599	6 547 060
Fonds commercial (1)	AI	-	235 055	-	235 055
Autres immob. Incorp.	AK	-	-	-	-
Avances et acomptes s/ immob incorp	AM	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 121 717	702 997	42 599	6 782 116
Terrains	AO	30 476	-	30 476	-
Constructions	AQ	6 658 684	446 316	346 676	6 758 323
Installations techniques matériel et outillage industriels	AS	37 856 838	1 253 891	750 909	38 359 821
Autres immobilisations corporelles	AU	3 792 888	188 759	430 506	3 551 141
Immobilisations en cours	AW	-	-	-	-
Avances et acomptes	AY	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		48 338 886	1 888 965	1 558 566	48 669 285
Participations évaluées par mise en équivalence	CT	-	-	-	-
Autres participations	CV	6 184 520	574 661	-	6 759 180
Créances rattachées à des participations	BC	14 883 504	2 289 385	331 374	16 841 515
Autres titres immobilisés	BE	-	-	-	-
Prêts	BG	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	BI	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		21 068 024	2 864 046	331 374	23 600 695
TOTAL AMORTISSEMENTS & PROVISIONS		75 528 627	5 456 009	1 932 539	79 052 096

NOTE N° 6**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leurs acquisitions.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

Constructions	: 20 ans	Linéaire
Aménagements- installations	: 9 et 10 ans	Linéaire
Agencements spécifiques	: 5 ans	Linéaire
Matériels et outillages	: De 3 à 6 2/3	Linéaire ou dégressif selon la catégorie du matériel
Matériel de transport	: 4 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	: 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	: 4 ou 5 ans	Dégressif

Dans le cadre de l'application des normes CRC concernant les actifs, avec date d'application au 1^{er} Janvier 2005, l'option retenue est la méthode prospective d'allocation des valeurs nettes comptables par composant.

La première application des normes CRC a concerné la reconstruction du bâtiment « JOUVE II » pour lequel la méthode des composants a été appliquée.

NOTE n°6 bis

SITUATION au 31 DECEMBRE 2015

DETAIL AMORTISSEMENTS		Valeur début exercice 31.12.14	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice 31.12.15
* Terrains	AP	30 476	-	30 476	-
* Constructions	AP	2 914 724	141 795	0	3 056 518
* Aménagements Mayenne	AP	3 743 960	304 521	346 676	3 701 805
* Matériel, outillage	AP	37 856 838	1 253 891	750 909	38 359 821
* Installations Paris & Rennes	AP	1 421 499	62 471	188 194	1 295 777
* Matériel de transport	AP	546 068	71 864	65 556	552 376
* Mobilier	AP	1 217 937	19 771	42 884	1 194 825
* Matériel de bureau	AP	607 384	34 653	133 872	508 164
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		48 338 886	1 888 965	1 558 566	48 669 285

EXERCICE 2015**J O U V E****NOTE N° 7****TITRES & CREANCES IMMOBILISES**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, soit un total de 11.870.580 euros.

Depuis l'exercice clos le 31.12.07, les frais d'acquisition des titres ont fait l'objet, sur option, d'une inscription à l'actif pour un total de 1.286.608 euros, amortis à hauteur de 1.046.602 euros.

A la clôture de l'exercice 2015, les titres de participation sont provisionnés pour un montant total de 6.759.180 euros ; dont une dotation pour l'exercice s'élevant à 574.661 euros.

De même, les créances immobilisées correspondant aux avances en compte courant effectuées par Jouve au profit de ses filiales, pour un total de 17.387.368 euros, sont provisionnées pour un montant cumulé de 16.841.515 euros, dont une dotation nette pour l'exercice s'élevant à 1.958.011 euros.

Les dépôts immobilisés ont été évalués à leur valeur nominale et ont, le cas échéant été dépréciés par voir de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

NOTE N° 8**STOCKS ET EN COURS**

Les matières et marchandises, ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour cette évaluation.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production y compris les consommations de matières premières consommables individualisables par commande.

Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

NOTE N° 9**CREANCES ET DETTES**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Des créances clients ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles ont donné lieu.

Les créances et dettes en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours de clôture de chaque monnaie. Les provisions ont été comptabilisées afin de tenir compte des éventuelles pertes de valeurs liées à l'évolution des cours.

NOTE N° 10**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement, ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature, conférant les mêmes droits, la valeur d'achat des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

NOTE N° 11**DIFFERENCES D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT**

Aucune différence d'évaluation sur les titres de placement n'a été constatée à la date de clôture de l'exercice.

NOTE N° 12**DISPONIBILITES**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque, ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises, ont été converties en euros sur la base des cours des changes au 31 décembre 2015 communiqués par la Banque de France.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice (perte de change ou gain de change).

L'écart de change pour l'année diminue d'une valeur de 22.240,32 euros (perte de change).

NOTE N° 13**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance	927.396			927.396
Produits constatés d'avance	1.722.331			1.722.331

EXERCICE 2015**J O U V E****NOTE N° 14****ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN
MONNAIE ETRANGERE**

NATURE DES ECARTS	MONTANTS	PROVISION POUR PERTE DE CHANGE
Ecarts de conversion actif (perte latente)		
Sur immobilisations non financières		
Sur immobilisations financières		
Sur créances	7.289	7.289
Sur dettes financières		
Sur dettes d'exploitation	1.001	1.001
Sur dettes sur immobilisations		
TOTAL ACTIF	8.290	8.290
Ecart de conversion passif (gain latent)		
Sur immobilisations non financières		
Sur immobilisations financières		
Sur créances	5.409	
Sur dettes financières		
Sur dettes d'exploitation	7.041	
Sur dettes sur immobilisations		
TOTAL PASSIF	12.450	

NOTE N° 15

ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN

<u>ACTIF</u>	Produits à recevoir	Effets de commerce
Clients et comptes rattachés (factures à établir)	278.637	110.786
Autres créances (avoirs non parvenus)	113.898	
Disponibilités		0
TOTAL	392.535	110.786

<u>PASSIF</u>	Charges à payer	Virements à échéance
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont BPI-ex OSEO)	3.592.515	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	2.544.507	1.627.852
Dettes fiscales et sociales	10.067.121	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (factures non parvenues)	1.113	
Autres dettes	1.573.358	
TOTAL	17.778.614	1.627.852

EXERCICE 2015**J O U V E****NOTE N° 16****VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Activité d'imprimerie de labeur et activité connexe :

• France	:	68.760.987
• Export	:	11.179.694

Vente de marchandises :

• France	:	400
• Export	:	0

Prestations de services :

• France	:	1.117.700
• Export	:	50.682

NOTE N° 17**REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Information non fournie car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

NOTE N° 18**VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN**

Ingénieurs, cadres, agents de maîtrise et techniciens	418
Employés	154
Ouvriers	251
TOTAL	823

NOTE N° 19**CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES
ENTREPRISES LIEES****PRODUITS FINANCIERS :**

Revenus des titres de participation	:	146.000
Intérêts sur compte courant	:	43.346
Revenus titres immobilisés	:	0
Revenus des prêts	:	0

CHARGES FINANCIERES : Néant.

NOTE N° 20**VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES**

Ventilation	Avant impôt	IS + contr. 3,3 % correspondant	Après impôt
Résultat courant	- 377.891	- 125.964	- 251.927
Résultat exceptionnel	- 829.026	- 276.342	-552.684
Participation des salariés	- 0	- 0	- 0
Résultat Comptable	- 1.206.917	- 402.306	- 804.611

NOTE N° 21**RESULTAT HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE**

Résultat net de l'exercice	41.878
+ impôt sur les sociétés & contribution 3,3 %	
'- crédits d'impôts de l'exercice	-1.248.795
RESULTAT AVANT IMPOT	- 1.206.917
+ Dotation aux amortissements dérogatoires	55.748
RESULTAT HORS INCIDENCE DES EVALUATIONS DEROGATOIRES (avant impôt)	
	-1.151.169

NOTE N° 22**ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS CREDIT BAIL****Engagements d'indemnités de départ à la retraite**

Ils résultent de l'application de la Convention Collective et concernent uniquement les départs à la retraite. Ces indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnées et sont payées aux bénéficiaires au fur et à mesure des départs. Au 31 Décembre, les valeurs sont de :

Engagements d'indemnité de départ à la retraite : 3.988.156 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetés (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la réglementation 2003 R-01 du CNC.

Les principales hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- * Taux de rotation du personnel : Moyen
- * Table de mortalité : table INSEE 2014
- * Taux IBOXX : 2,03 %

Compte personnel de formation

Jusqu'au 31 décembre 2014, notre société a accordé à ses salariés un droit individuel (DIF) de 20 heures par année civile pour un salarié à temps complet, cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures.

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1^{er} janvier 2015. Les heures de formation acquises par les salariés au 31 décembre 2014 (soit 65.930 heures) sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Les dépenses engagées dans ce cadre sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision.

Cautions bancaires

Le montant total des cautions bancaires données par la société s'élève au 31 décembre 2015 à 739.916,00 €.

Cautions solidaires

La société Jouve est caution solidaire de la société Safig envers la société Tamar Office Properties dans le cadre du bail commercial signé par Safig en date du 27 janvier 2012 (bail d'occupation des locaux de Marquette-Lez-Lille).

Jouve est également caution solidaire de Safig envers la SCI de la Guérinière dans le cadre du bail commercial signé par Safig en date du 26 juillet 2012, à effet du 1^{er} juillet 2013 (bail d'occupation des locaux de Cession Sévigné).

Enfin, Jouve s'est portée caution solidaire de Safig envers le CIC à hauteur de 353.700 € dans le cadre de la caution bancaire donnée par le CIC en faveur de Safig afin de couvrir la clause de garantie de passif du contrat de cession de la société Cabestan ; contrat de cession signé entre Safig et Mediapost Holding en date du 3 août 2012.

Conformément à l'acte de cautionnement, la caution a été réduite d'un tiers le 3 août 2013 ainsi que le 3 août 2014, pour être portée à 117.900 €. Cette caution est éteinte depuis le 3 août 2015.

NOTE N° 23**INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL**

Crédit bail immobilier & mobilier :

Remboursements de l'exercice 1.828.250 TTC

Redevances restant à payer 3.397.219 TTC

- Jusqu'à 1 an 1.473.902
- Entre 1 et 5 ans 1.923.317
- Entre 5 et 10 ans
- Plus de 10 ans

NOTE N° 24**ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE
D'IMPOTS****Accroissements :**

- Ecart de conversion ACTIF	8.290
- Provision sur titres	574.661

Accroissement de la dette future d'impôt : 582.951

Allègements :

- Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	104.975
- Provision PSE	0
- Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	0
- Ecart de conversion PASSIF	12.450

Allègement de la dette future d'impôt : 117.425

NOTE N° 25**IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

**PETITES AFFICHES
2, rue Montesquieu
75001 PARIS**

**Forme : Société Anonyme
Capital : 1.950.000 €**

NOTE N° 26

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	FILIALE	FILIALE	FILIALE	FILIALE
Raison sociale	JOUVE UK	3C FINANCE	JOUVE INDIA	DATAPRO
Siège social	C/O MAZARS the Pinnacle 160 Midsummer Bld Milton Keynes MK9 1FF ANGLETERRE Limited	4 Rue Gambetta 93 593 Saint Ouen cedex	STPI Building No.5, Rajiv Gandhi Salai, Taramani, Chennai – 600 113.	c/o Citico 4th Floor, Tower A, 1 CyberCity, Ebene ILE MAURICE
Forme juridique	ANGLETELTERRE Limited	SAS	INDE Private Limited	
Capital social	10 000,00 GBP	100 000 €	55 000 000 INR	1 €
Quote part du capital détenu	100,00%	99,38%	100,00%	100,00%
Valeur comptable des titres détenus	12 193 €	1 500 000 €	2 716 918 €	384 000 €
Prêts et avances consentis non encore remboursés	Néant	2 198 753 €	Néant	685 561 €
Montant des cautions et avals donnés	Néant	Néant	Néant	Néant
Chiffre d'affaires dernier exercice clos (31/12/15)	851 102 € (618 K€)	0 €	3 147 000 € (224 054 KINR)	316 103 €
Résultat dernier exercice clos	Perte : 10 477 € (8 K€)	Perte : 66 451 €	Profit : 325 084 € (23 145 KINR)	Profit : 49 682 €
Dividendes encaissés	Néant	Néant	Néant	Néant
Numéro de Siret		479 906 596 00016		

NOTE N° 27

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	FILIALE	FILIALE	FILIALE	FILIALE
Raison sociale	JOUVE ASIAN DATA	JOUVE NETHERLAND	JOUVE SENEGAL	JOUVE OF NORTH AMERICA
Siège social	5683 N°1 East Shi Xing St. BEIJING 100043 CHINE	Rivium Promenada 200 3001 KC ROTTERDAM PAYS-BAS	Route de Ngor Zone 15 N°28 BP 29611 Dakar Yoff SENEGAL	70 Landmark Hill Drive Brattleboro, VT 05301 ETATS UNIS
Forme juridique	W.O.F.E.	B.V.	S.A.	I.N.C.
Capital social	1 241 535 CNY	18 000 €	75 000 000 CFA	1 000 \$
Quote part du capital détenu	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Valeur comptable des titres détenus	158 629 €	18 000 €	114 337 €	218 285 €
Prêts et avances consentis non encore remboursés	83 337 €	Néant	Néant	3 866 629€
Montant des cautions et avais donnés	Néant	Néant	Néant	Néant
Chiffre d'affaires dernier exercice clos (31/12/15)	0 € (0 KCONY)	1 182 244 €	1 160 494 € (761 234 KCFA)	5 289 365 € (5 871 K\$)
Résultat dernier exercice clos	Perte : 18 483 € (128 KCONY)	Profit : 169 081 €	Profit : 24 434 € (16 028 KCFA)	Perte : 191 573 € (213 K\$)
Dividendes encaissés	Néant	Néant	Néant	Néant
Numéro de Siret				

NOTE N° 28

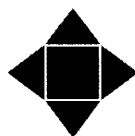
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	FILIALE	FILIALE	FILIALE	FILIALE
Raison sociale	JOUVE GERMANY	JOUVE GMBH	JOUVE POLSKA	JOUVE INTERNATIONAL
Siège social	Eine Firma der Unternehmensgruppe Jouve Gutenbergstrabe 1 D-65830 Kriftel Allemagne	Eine Firma der Unternehmensgruppe Jouve Gutenbergstrabe 1 D-65830 Kriftel Allemagne	Shiersteiner Strasse 21 65187 WIESBADEN R.F.A.	Bucuresti, sector 5 Str.George Cosbuc, NR.42-44, ET.1
Forme juridique	GmbH & Co kg	Gmbh	GmbH	Roumanie S.A.R.L
Capital social	10 226 €	25 565 €	25 000 € (593 400 PLN)	200 Lei
Quote part du capital détenu	96,00%	4,00%	100,00%	100,00%
Valeur comptable des titres détenus	1 457 280 €	42 720 €	166 165 €	70 €
Prêts et avances consentis non encore remboursés	3 457 739	Néant	Néant	146 470
Montant des cautions et avals donnés	Néant	Néant	Néant	Néant
Chiffre d'affaires dernier exercice clos (31/12/15)	1 052 152 €	0 €	0 €	66 357 € (295 KRON)
Résultat dernier exercice clos	Perte : 193 854 €	Perte : 3 311 €	Perte : 6 241 € (26 KPLN)	Perte : 47 631 € (212 KRON)
Dividendes encaissés	Néant	Néant	Néant	Néant
Numéro de Siret				

NOTE N° 29

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	FILIALE	FILIALE	FILIALE
Raison sociale	SCI CHAMPS DE MAIS	RELIURE DE LA TOURAINE	CITYNEO SN
Siège social	93 Avenue J. PAPIN 45 800 ST Jean de BRAYE	Rue du Cheval Blanc 72440 Bouloire	60 rue de Wattignies 75012 Paris
Forme juridique	SCI	SAS	SAS
Capital social	762 €	192 500 €	100 000 €
Quote part du capital détenu	99,96%	14,60%	100,00%
Valeur comptable des titres détenus	206 777 €	50 000 €	2 616 000 €
Prêts et avances consentis non encore remboursés	6 029 €	Néant	539 823 €
Montant des cautions et avals donnés	Néant	Néant	Néant
Chiffre d'affaires dernier exercice clos (31/12/15)	55 934 €	Liquidation judiciaire	3 147 488 €
Résultat dernier exercice clos	Profit : 944 202 €	Liquidation judiciaire	Perte : 367 884 €
Dividendes encaissés	Néant	Néant	Néant
Numéro de Siret	349 505 081 00027	533 783 007 00024	50 914 058 800 039



BATT & ASSOCIÉS

Expertise comptable
Audit & Conseil

181 rue La Fayette - 75010 PARIS

☎ 01 40 38 50 50 - paris@batt-associes.fr

ANNEXE 4

SAS CITYNEO S.N

60 rue de Wattignies
75012 PARIS



SAS CITYNEO S.N

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	7
Annexes aux comptes annuels	11
Liasse fiscale	21

Bilan

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	732 634	548 945	183 689	7,93	248 247	14,93
Fonds commercial	150 000		150 000	6,48	150 000	9,02
Autres immobilisations incorporelles	70 426		70 426	3,04	78 647	4,73
Autres immobilisations corporelles	31 410	8 822	22 588	0,98	15 146	0,91
Autres Participations	500		500	0,02	500	0,03
Créances rattachées à des participations	103 984	30 597	73 387	3,17	73 387	4,41
Autres immobilisations financières	9 465		9 465	0,41	9 465	0,57
TOTAL (I)	1 098 420	588 364	510 056	22,03	575 392	34,61
Actif circulant						
En cours de production de services	211 624	50 000	161 624	6,98	68 858	4,14
Avances & acomptes versés sur commandes	4 089		4 089	0,18	5 678	0,34
Clients et comptes rattachés	1 238 014	61 243	1 176 771	50,82	684 528	41,17
Autres créances						
. Personnel					1 500	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices	58 111		58 111	2,51	53 065	3,19
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	144 662		144 662	6,25	57 777	3,48
. Autres	37 750		37 750	1,63	500	0,03
Disponibilités	215 941		215 941	9,33	208 402	12,53
Charges constatées d'avance	6 413		6 413	0,28	6 899	0,41
TOTAL (II)	1 916 603	111 243	1 805 361	77,97	1 087 207	65,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 015 023	699 607	2 315 417	100,00	1 662 599	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2015		31/12/2014	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	4,32	100 000	6,01
Réserve légale	10 000	0,43	10 000	0,60
Autres réserves	3 858	0,17	3 858	0,23
Report à nouveau	-242 715	-10,47	133 306	8,02
Résultat de l'exercice	-367 884	-15,88	-376 021	-22,61
TOTAL (I)	-496 741	-21,44	-128 857	-7,74
Avances conditionnées	73 387	3,17	73 387	4,41
TOTAL (II)	73 387	3,17	73 387	4,41
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	31 516	1,36	110 492	6,65
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	539 823	23,31	471 810	28,38
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 442	0,06		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 023 528	44,20	465 887	28,02
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	114 607	4,95	99 982	6,01
. Organismes sociaux	115 667	5,00	113 917	6,85
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	226 271	9,77	180 033	10,83
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 284	0,14	290	0,02
Autres dettes	342 311	14,78	105 751	6,36
Produits constatés d'avance	340 321	14,70	169 908	10,22
TOTAL (IV)	2 738 770	118,28	1 718 069	103,34
TOTAL PASSIF (I à V)	2 315 417	100,00	1 662 599	100,00

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	732 634	548 945	183 689	7,93	248 247	14,93
205000 Concess.brevets licences	732 634		732 634	31,64	653 987	39,34
280500 Amort.conc.brevets licences		548 945	-548 945	-23,70	-405 740	-24,39
Fonds commercial	150 000		150 000	6,48	150 000	9,02
207000 Fonds commercial	150 000		150 000	6,48	150 000	9,02
Autres immobilisations incorporelles	70 426		70 426	3,04	78 647	4,73
232000 Immo.incorpor. en cours	70 426		70 426	3,04	78 647	4,73
Autres immobilisations corporelles	31 410	8 822	22 588	0,98	15 146	0,91
218100 Agencement, aménagement divers	8 786		8 786	0,38	8 786	0,53
218300 Mat.bureau &informatique	16 946		16 946	0,73	4 725	0,28
218400 Mobilier	5 679		5 679	0,25	5 679	0,34
281810 Amort. agenc & instal divers		1 855	-1 855	-0,07	-976	-0,05
281830 Amort.mat.bureau &informatique		3 883	-3 883	-0,16	-379	-0,01
281840 Amort. mobilier		3 085	-3 085	-0,12	-2 688	-0,15
Autres Participations	500		500	0,02	500	0,03
261100 Titres appsoction (serbie)	500		500	0,02	500	0,03
Créances rattachées à des participations	103 984	30 597	73 387	3,17	73 387	4,41
267110 Créances - cityneo limited	103 984		103 984	4,49	102 396	6,16
296700 Provisions Créances Participat'		30 597	-30 597	-1,31	-29 009	-1,73
Autres immobilisations financières	9 465		9 465	0,41	9 465	0,57
275000 Depots & cautionnements verses	9 465		9 465	0,41	9 465	0,57
TOTAL (I)	1 098 420	588 364	510 056	22,03	575 392	34,61
Actif circulant						
En cours de production de services	211 624	50 000	161 624	6,98	68 858	4,14
345100 En Cours de Prestations Servic	211 624		211 624	9,14	68 858	4,14
394500 Dépréciation des En-cours de p		50 000	-50 000	-2,15		
Avances & acomptes versés sur commandes	4 089		4 089	0,18	5 678	0,34
409100 Acompte fournisseur	4 089		4 089	0,18	5 678	0,34
Clients et comptes rattachés	1 238 014	61 243	1 176 771	50,82	684 528	41,17
411100 Clients FR	758 037		758 037	32,74	569 267	34,24
411200 Clients EXO	32 507		32 507	1,40	8 098	0,49
416000 Clients douteux ou litigieux	96 832		96 832	4,18	37 058	2,23
418100 Clients factures a etablr	350 638		350 638	15,14	81 529	4,90
491000 Prov.depre.clients		61 243	-61 243	-2,64	-11 423	-0,68
Autres créances						
. Personnel					1 500	0,09
425000 Pers avances et acomptes					1 500	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices			58 111	2,51	53 065	3,19
444000 Etat impots s/benefices	58 111		58 111	2,51	53 065	3,19
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	144 662		144 662	6,25	57 777	3,48
445660 Etat de tva déductible	136 593		136 593	5,90	39 830	2,40
445662 Etat tva intracommunautaire	748		748	0,03	900	0,05
445860 Etat tva s/fact.non parvenues	7 321		7 321	0,32	12 639	0,76
445871 Tva sur avoirs a etablr					4 407	0,27
. Autres	37 750		37 750	1,63	500	0,03
409700 Aar - fournisseurs	2 750		2 750	0,12		
441700 Subventions a recevoir	35 000		35 000	1,51		
448700 Etats produits à recevoir					500	0,03
Disponibilités	215 941		215 941	9,33	208 402	12,53
512000 Hscb - eur	22 246		22 246	0,96	192 798	11,60
512110 Hsbc - gbp	3 064		3 064	0,13		
512120 Hsbc - usd	981		981	0,04	1 306	0,08
512130 Credit du nord	12 058		12 058	0,52	260	0,02

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
512140 Bnp paribas	69 864		69 864	3,02	1 197	0,07
512150 Bnp factor (c/c)	43 669		43 669	1,89	3 642	0,22
517210 Fdg - bnp facto	36 880		36 880	1,59	9 200	0,55
517400 Factor reserve de financement	27 180		27 180	1,17		
Charges constatées d'avance	6 413		6 413	0,28	6 899	0,41
486000 Charges constatees d'avance	6 413		6 413	0,28	6 899	0,41
TOTAL (II)	1 916 603	111 243	1 805 361	77,97	1 087 207	85,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 015 023	699 607	2 315 417	100,00	1 662 599	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000 4,32	100 000 6,01
101300 Capital souscrit appelé verse	100 000 4,32	100 000 6,01
Réserve légale	10 000 0,43	10 000 0,60
106100 Réserve légale	10 000 0,43	10 000 0,60
Autres réserves	3 858 0,17	3 858 0,23
106800 Autres réserves	3 858 0,17	3 858 0,23
Report à nouveau	-242 715 -10,47	133 306 8,02
110000 Report à nouveau solde créditeur	-242 715 -10,47	133 306 8,02
Résultat de l'exercice	-367 884 -15,88	-376 021 -22,61
TOTAL (I)	-496 741 -21,44	-128 857 -7,74
Avances conditionnées	73 387 3,17	73 387 4,41
167400 Avances conditionnées de l'état	73 387 3,17	73 387 4,41
TOTAL (II)	73 387 3,17	73 387 4,41
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
. Emprunts	31 516 1,36	110 492 6,65
164100 Emprunt - cdn	3 616 0,16	46 353 2,79
164200 Emprunt - hsbc	27 900 1,20	64 138 3,86
Emprunts et dettes financières diverses		
. Associés	539 823 23,31	471 810 28,38
455000 C/c raphael zir		310 000 18,65
455020 C/c pure invest		153 529 9,23
455100 C/c christophe leon		4 299 0,28
455110 C/C Jouve	539 823 23,31	
455800 Interets sur compte courants à payer		3 981 0,24
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 442 0,06	
419100 Clients - Acomptes	1 442 0,06	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 023 528 44,20	465 887 28,02
401100 Fournisseurs DEC	819 559 35,40	236 700 14,24
401200 Fournisseurs DEBITS/EXO	137 101 5,92	137 642 8,28
408100 Four factures non parvenues.	66 868 2,89	91 545 5,51
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	114 607 4,95	99 982 6,01
421200 Remuneration à payer		36 211 2,18
425100 Avances et notes de frais	1 355 0,06	
428100 Personnel - A payer	44 212 1,91	
428200 Prov sur cp à payer	43 841 1,89	21 467 1,29
428600 Prov sur primes à payer	25 200 1,09	42 304 2,54
. Organismes sociaux	115 667 5,00	113 917 6,85
431000 Sécurité sociale	31 574 1,36	20 145 1,21
437000 Retraite - reunica	26 636 1,15	22 236 1,34
437300 Prev & mutuelle - gan	14 628 0,63	9 273 0,56
438200 Prov c. sociales sur cp	17 370 0,75	9 456 0,57
438600 Org.soc. autres charges à payer	14 876 0,64	35 039 2,11
438650 Prov c. sociales sur primes	10 584 0,46	17 768 1,07
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	226 271 9,77	180 033 10,83
445200 Auto liquidation tva intracomm	748 0,03	900 0,05
445510 Etat tva à décaisser	38 410 1,66	40 305 2,42
445710 Etat tva collectée 19.6%	7 367 0,32	9 333 0,56
445712 Etat de tva collectée 20%	122 773 5,30	91 588 5,51
445800 Etats - TVA à régulariser		26 902 1,62

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)
445870 Etat tva s/fact.à établir	56 973	11 004
Autres impôts, taxes et assimilés	3 284	290
448600 Etat autres charges à payer	3 284	290
Autres dettes	342 311	105 751
412100 Clients créances garant. facto	342 311	76 584
419800 Clients avoir à établir		29 167
Produits constatés d'avance	340 321	169 908
487000 Produits constatés d'avance	340 321	169 908
TOTAL(IV)	2 738 770	1 718 069
TOTAL PASSIF (I à V)	2 315 417	1 662 599

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)		du 01/01/2014 au 31/12/2014 (12 mois)		du 01/01/2013 au 31/12/2013 (12 mois)	1 - 2 en % col.2	2 - 3 en % col.3
Ventes de marchandises <i>Ventes de marchandises</i>							
Production vendue							
Prestations de services	3 143 650	93,54	2 116 610	91,73	2 465 097	92,62	48,52
Produits des activités annexes	3 838	0,11	15 316	0,66	42 918	1,61	-74,93
Production stockée	142 766	4,25	68 858	2,98			107,33
Production immobilisée	70 426	2,10	106 561	4,62	153 549	5,77	-33,90
<i>Production</i>	3 360 680	100,00	2 307 345	100,00	2 661 564	100,00	45,65
<i>Production de l'exercice</i>	3 360 680	100,00	2 307 345	100,00	2 661 564	100,00	45,65
Achats de marchandises							
Variation de stock de marchandises							
<i>Consommation de marchandises</i>							
Achats de Matières premières & autres approvisionnements							
Variation de stock de matières premières							
<i>Consommation de matières premières</i>							
Sous traitance directe	1 769 348	52,65	852 498	36,95	684 207	25,71	107,55
<i>Marge brute</i>	1 591 332	47,35	1 454 846	63,05	1 977 357	74,29	9,38
Matières consommables	16 670	0,50	20 684	0,90	16 970	0,64	-19,40
Services extérieurs	135 232	4,02	159 158	6,90	155 010	5,82	-15,02
Autres Services extérieurs	215 462	6,41	226 185	9,80	302 437	11,36	-4,73
<i>Total</i>	367 364	10,93	406 027	17,60	474 418	17,82	-9,51
<i>Valeur ajoutée produite</i>	1 223 968	36,42	1 048 819	45,46	1 502 939	56,47	16,70
Subventions d'exploitation	35 000	1,04	49 995	2,17	1 000	0,04	-29,98
Impôts, taxes et versements assimilés	22 935	0,68	20 520	0,89	43 732	1,64	11,77
Salaires et traitements	999 743	29,75	887 233	38,45	1 142 539	42,93	12,68
Charges sociales	378 117	11,25	372 842	16,16	458 257	17,22	1,41
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	-141 827	-4,21	-181 781	-7,87	-140 588	-5,27	-21,97
Reprises / charges - transfert	106	0,00	41 143	1,78	2 223	0,08	-99,73
Autres produits	434	0,01	9 249	0,40	8 332	0,31	-95,30
Amortissements et provisions	247 803	7,37	206 415	8,95	148 249	5,57	20,05
Autres charges	4 902	0,15	32 400	1,40	42 501	1,60	-84,86
<i>Total</i>	-252 165	-7,49	-188 424	-8,16	-180 194	-6,76	33,83
<i>Résultat d'exploitation</i>	-393 992	-11,71	-370 204	-16,03	-320 783	-12,04	6,43
Opérations en commun							
Produits financiers					1 141	0,04	100
Charges financières	3 853	0,11	36 699	1,59	14 429	0,54	-89,49
<i>Résultat financier</i>	-3 853	-0,10	-36 699	-1,58	-13 287	-0,49	-89,49
<i>Résultat courant avant impôts</i>	-397 845	-11,83	-406 904	-17,63	-334 070	-12,54	-2,22
Produits exceptionnels			31 250	1,35	9 109	0,34	100
Charges exceptionnelles	2 600	0,08	36 929	1,60	1 885	0,07	-92,95
<i>Résultat exceptionnel</i>	-2 600	-0,07	-5 679	-0,24	7 223	0,27	-54,21
Participation des salariés							
Impôt sur les bénéfices	-32 561	-0,96	-36 561	-1,57	-60 971	-2,28	-10,93
<i>Résultat de l'exercice</i>	-367 884	-10,94	-376 021	-16,29	-265 875	-9,98	-2,15

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)		du 01/01/2014 au 31/12/2014 (12 mois)		du 01/01/2013 au 31/12/2013 (12 mois)		1 - 2 en % col.2	2 - 3 en % col.3
Ventes de marchandises								
Ventes de marchandises								
Production vendue								
Prestations de services	3 143 650	93,54	2 116 610	91,73	2 465 097	92,62	48,52	-14,13
706000 Prest Rever & Hebergmt FR	3 020 684	89,88	2 084 232	90,33	2 357 963	88,59	44,93	-11,60
706910 Prest Rever & Hebergmt EXO	122 967	3,66	32 378	1,40	107 133	4,03	279,79	-69,77
Produits des activités annexes	3 838	0,11	15 316	0,66	42 918	1,61	-74,93	-64,30
708800 Autres prod. activité annexes fr	3 838	0,11	15 316	0,66	470	0,02	-74,93	N/S
708910 Prest. export citineo limited					42 448	1,59		100
Production stockée	142 766	4,25	68 858	2,98			107,33	N/S
713450 Prestations de Serv En Cours	142 766	4,25	68 858	2,98			107,33	N/S
Production immobilisée	70 426	2,10	106 561	4,62	153 549	5,77	-33,90	-30,59
721000 Production Immobilisée	70 426	2,10	106 561	4,62	153 549	5,77	-33,90	-30,59
Production	3 360 680	100,00	2 307 345	100,00	2 661 564	100,00	45,65	-13,30
Production de l'exercice	3 360 680	100,00	2 307 345	100,00	2 661 564	100,00	45,65	-13,30
Achats de marchandises								
Variation de stock de marchandises								
Consommation de marchandises								
Achats de Matières premières & autres approvisionnements								
Variation de stock de matières premières								
Consommation de matières premières								
Sous traitance directe	1 769 348	52,65	852 498	36,95	684 207	25,71	107,55	24,60
604000 Achats média	1 364 282	40,60	562 057	24,36	366 965	13,79	142,73	53,16
604001 Sous traitance serby	268 957	8,00	258 544	11,21	231 090	8,68	4,03	11,88
604004 Sous traitce JOUVE	136 109	4,05			5 419	0,20	N/S	100
604005 Sous traitce developpement			31 898	1,38	80 732	3,03	100	-60,48
Marge brute	1 591 332	47,35	1 454 846	63,05	1 977 357	74,29	9,38	-26,41
Matières consommables	16 670	0,50	20 684	0,90	16 970	0,64	-19,40	21,89
606300 Achats fourm.entret.petit equipemen	7 947	0,24	9 910	0,43	8 548	0,32	-19,80	15,93
606400 Achats fournit.administratives	1 543	0,05	4 354	0,19	3 444	0,13	-64,55	26,42
606500 Achats petits logiciels & serv	3 828	0,11	2 814	0,12	1 367	0,05	36,03	105,85
606800 Achats autres matieres et fourmitur	3 353	0,10	3 606	0,16	3 612	0,14	-7,01	-0,16
Services extérieurs	135 232	4,02	159 158	6,90	155 010	5,82	-15,02	2,68
613200 Locations immobilières	58 800	1,75	59 345	2,57	59 967	2,25	-0,91	-1,03
613210 Locations immobilières ponctue					3 086	0,12		100
613500 Locations serveurs info	30 731	0,91	44 136	1,91	56 032	2,11	-30,36	-21,22
613510 Locations Matériels Infos	12 758	0,38	13 340	0,58			-4,35	N/S
613520 Locations véhicules	9 754	0,29	12 474	0,54	10 085	0,38	-21,80	23,69
614100 Charges locatives - parking			117	0,01	104	0,00	100	12,50
615200 Entretien sur bien immobilier	6 783	0,20	7 268	0,31	9 973	0,37	-6,66	-27,11
615500 Entretien sur bien mobilier	350	0,01	767	0,03	1 723	0,06	-54,36	-55,47
615600 Maintenance	9 585	0,29	13 013	0,56	1 915	0,07	-26,33	579,53
616000 Primes d'assurances	5 386	0,16	7 465	0,32	9 878	0,37	-27,84	-24,42
616100 Assurance equipement	185	0,01	179	0,01	185	0,01	3,35	-3,23
616200 Assurance Dirigeants	615	0,02	554	0,02	500	0,02	11,01	10,80
616300 Assurance sur Emprunt	286	0,01	500	0,02	511	0,02	-42,79	-2,14
618100 Documentation generale					1 050	0,04		100
Autres Services extérieurs	215 462	6,41	226 185	9,80	302 437	11,36	-4,73	-25,20
622600 Honoraires	30 652	0,91	25 000	1,08			22,61	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)	du 01/01/2014 au 31/12/2014 (12 mois)	du 01/01/2013 au 31/12/2013 (12 mois)	1 - 2 en % col.2	2 - 3 en % col.3
622610 Honoraire comm aux comptes	4 957 0,15	5 500 0,24	5 460 0,21	-9,86	0,73
622630 Honoraires juridiques	3 110 0,09	14 465 0,63	35 825 1,35	-78,49	-59,61
622640 Honoraires comptables	14 100 0,42	25 750 1,12	14 100 0,53	-45,23	82,62
622650 Honoraires mission sociale	5 610 0,17	11 330 0,49	9 650 0,36	-50,48	17,41
622660 Honoraires marketing / com		1 250 0,05	7 450 0,28	100	-83,21
622670 Honoraires de Gestion	46 900 1,40	8 160 0,35	58 900 2,21	474,75	-86,14
622680 Honoraires Divers		3 013 0,13		100	N/S
622700 Frais actes & contentieux	1 377 0,04	1 792 0,08	1 108 0,04	-23,15	61,73
622800 Diverses remun intermediaires honor		16 010 0,69	6 720 0,25	100	138,24
623100 Annonces et insertions	35 710 1,06	22 983 1,00	4 200 0,16	55,38	447,21
623300 Foires et exposition	13 000 0,39	31 155 1,35	32 415 1,22	-58,26	-3,88
623400 Cadeaux a la clientele			6 449 0,24		100
624200 Transport administratif	238 0,01	198 0,01	553 0,02	20,20	-64,19
625100 Voyages et déplacements	29 299 0,87	26 129 1,13	31 859 1,20	12,13	-17,98
625200 Frais de déplacements Salariés			33 321 1,25		100
625600 Frais de Missions & Réceptions	6 882 0,20	10 006 0,43	15 610 0,59	-31,21	-35,89
625700 Receptions		270 0,01		100	N/S
626000 Frais postaux	150 0,00	750 0,03	1 323 0,05	-79,99	-43,30
626300 Frais telecom	6 168 0,18	2 890 0,13	9 359 0,35	113,43	-69,11
627500 Frais sur effets & affaturages	8 551 0,25	9 659 0,42	12 977 0,49	-11,46	-25,56
627600 Frais sur emprunts			2 090 0,08		100
627800 Autr.frais /prestations de services	7 718 0,23	8 122 0,35	11 256 0,42	-4,96	-27,83
628100 Concours divers cotisations	1 040 0,03	1 754 0,08	1 812 0,07	-40,70	-3,19
Total	367 364 10,93	406 027 17,60	474 418 17,82	-9,51	-14,41
Valeur ajoutée produite	1 223 968 36,42	1 048 819 45,46	1 502 939 56,47	16,70	-30,21
Subventions d'exploitation	35 000 1,04	49 995 2,17	1 000 0,04	-29,98	N/S
740000 Subventions	35 000 1,04	49 995 2,17		-29,98	N/S
741000 Subvention exploitation			1 000 0,04		100
Impôts, taxes et versements assimilés	22 935 0,68	20 520 0,88	43 732 1,64	11,77	-53,07
631200 Impots taxe apprentissage	5 344 0,16	5 626 0,24	17 307 0,65	-5,00	-67,48
631300 Impots particip employeur format co	9 881 0,29	9 365 0,41	14 925 0,56	5,51	-37,24
631400 Participation Effort Construct		508 0,02		100	N/S
635110 Impots CVAE & CFE	7 710 0,23	4 766 0,21	6 589 0,25	61,77	-27,66
635140 Taxe sur les Véhicules de Société		254 0,01	539 0,02	100	-52,87
637100 Impots contribution sociale de soli			4 372 0,16		100
Salaires et traitements	999 743 29,75	887 233 38,45	1 142 539 42,93	12,68	-22,34
641000 Remunerations du personnel	899 266 26,76	833 487 36,12	1 017 232 38,22	7,89	-18,05
641100 Indemnités & avantages	9 741 0,29	24 546 1,06	41 716 1,57	-60,31	-41,15
641110 Avantages nature (véhicule)	5 808 0,17	5 808 0,25	8 472 0,32	0,00	-31,43
641150 Primes a payer	-17 104 -0,50	16 137 0,70	16 667 0,63	-205,98	-3,17
641200 Pers congés payés	22 374 0,67	-23 731 -1,02	11 159 0,42	-194,27	-312,65
641300 Indemnité rupture non soumise	79 659 2,37	30 985 1,34	47 293 1,78	157,09	-34,47
Charges sociales	378 117 11,25	372 842 16,16	458 257 17,22	1,41	-18,63
645100 Pers cotisations a l'urssaf	275 968 8,21	262 944 11,40	331 915 12,47	4,95	-20,77
645300 Pers cotisations caisses de retrait	77 148 2,30	68 483 2,97	73 436 2,76	12,65	-6,73
645310 Pers cotisations prevoyances	20 899 0,62	25 780 1,12	38 217 1,44	-18,92	-32,53
645500 Prevoyance compl. dirigeant	3 154 0,09	5 121 0,22	4 285 0,16	-38,40	19,51
645800 Variat* prov c.sociales cp	7 914 0,24	-9 527 -0,40	4 687 0,18	-183,06	-303,25
645850 Charges soc. sur primes a pay	-7 184 -0,20	6 778 0,29	7 000 0,26	-205,98	-3,16
647500 Pers medecine du travail pharmacie	2 457 0,07	2 684 0,12	2 765 0,10	-8,45	-2,92
648000 Pers tickets restaurant	15 008 0,45	15 851 0,69	20 517 0,77	-5,31	-22,73
648200 Pers. formations salaires	8 303 0,25	22 694 0,98		-63,40	N/S
649000 Provision CICE			-24 565 -0,91		100
649100 CICE	-25 550 -0,75	-27 966 -1,20		-8,63	N/S
Excédent brut d'exploitation	-141 827 -4,21	-181 781 -7,87	-140 588 -5,27	-21,97	29,30
Reprises / charges - transfert	106 0,00	41 143 1,78	2 223 0,08	-99,73	N/S
781740 Rep/prov.deprec.creances		39 300 1,70	77 0,00	100	N/S
791000 Transf.charges d'exploitation	106 0,00	1 843 0,08	2 146 0,08	-94,24	-14,11
Autres produits	434 0,01	9 249 0,40	8 332 0,31	-95,30	11,01
758000 Produits div.gestion courante	434 0,01	9 249 0,40	8 332 0,31	-95,30	11,01

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)		du 01/01/2014 au 31/12/2014 (12 mois)		du 01/01/2013 au 31/12/2013 (12 mois)		1 - 2 en % col.2	2 - 3 en % col.3
Amortissements et provisions	247 803	7,37	206 415	8,95	148 249	5,57	20,05	39,24
681110 Dot Amort Incorporelles	143 205	4,26	192 407	8,34	124 999	4,70	-25,56	53,93
681120 Dot.amort.immo.corporelles	4 779	0,14	2 585	0,11	15 309	0,58	84,87	-83,10
681730 Dotations des en-cours de prod	50 000	1,49					N/S	
681740 Provision Créances Clients	49 819	1,48	11 423	0,50	7 940	0,30	336,13	43,87
Autres charges	4 902	0,15	32 400	1,40	42 501	1,60	-84,86	-23,76
651000 Redevances brevets licences	4 723	0,14	32 400	1,40	37 707	1,42	-85,41	-14,06
651100 Redevances brevets licences					2 105	0,08		100
654000 Créances irrécouvrables					1 100	0,04		100
658000 Charges div.gestion courante	179	0,01	0	0,00	1 839	0,07	N/S	100
791500 Transfert de charges tickets r					-250	-0,00		100
Total	-252 165	-7,49	-188 424	-8,16	-180 194	-6,76	33,83	4,57
Résultat d'exploitation	-393 992	-11,71	-370 204	-16,03	-320 783	-12,04	6,43	15,41
Opérations en commun								
Produits financiers					1 141	0,04		100
766000 Gains de change					1 141	0,04		100
Charges financières	3 853	0,11	36 699	1,59	14 429	0,54	-89,49	154,34
661500 Interets des Comptes Courants	279	0,01	3 981	0,17	3 529	0,13	-92,98	12,81
661600 Interets bancaires operations finan	1 895	0,06	3 608	0,16	5 145	0,19	-47,47	-29,86
661800 Interets des Autres dettes					3 500	0,13		100
666000 Pertes de change	90	0,00	102	0,00	2 255	0,08	-11,75	-95,47
686620 Dépréciations de créances Part	1 588	0,05	29 009	1,26			-94,52	N/S
Résultat financier	-3 853	-0,10	-36 699	-1,58	-13 287	-0,49	-89,49	176,20
Résultat courant avant impôts	-397 845	-11,83	-406 904	-17,83	-334 070	-12,54	-2,22	21,80
Produits exceptionnels			31 250	1,35	9 109	0,34	100	243,07
775200 Produits Cessions Immob corporelles			31 250	1,35			100	N/S
787500 Reprise provision Exceptionnel					9 109	0,34		100
Charges exceptionnelles	2 600	0,08	36 929	1,60	1 885	0,07	-92,95	N/S
671200 Amendes & pénalités	2 600	0,08	5 383	0,23	1 885	0,07	-51,69	185,57
675200 Valeur des Cessions Actifs			16 959	0,74			100	N/S
678800 Charges Exceptionnelles			14 587	0,63			100	N/S
Résultat exceptionnel	-2 600	-0,07	-5 679	-0,24	7 223	0,27	-54,21	-178,61
Participation des salariés								
Impôt sur les bénéfices	-32 561	-0,96	-36 561	-1,57	-60 971	-2,28	-10,93	-40,03
695000 Impôts sur les Sociétés	-32 561	-0,96	-36 561	-1,57	-60 971	-2,28	-10,93	-40,03
Résultat de l'exercice	-367 884	-10,94	-376 021	-16,29	-265 875	-9,98	-2,15	41,43

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 315 416,55 E.

Le résultat net comptable est une perte de 367 884,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Comptabilisation du CICE:

Le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, au crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013) à hauteur de 25 550 euros.

Le CICE sera utilisé notamment pour le renforcement du fonds de roulement et pour le financement des investissements.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société JOUVE a acquis le 22 janvier 2015 la totalité des actions de la SAS CITYNEO.
En conséquence la SAS JOUVE est associée unique de la société.

Crédit d'impôt recherche & Innovation:

Il est comptabilisé en produit d'impôt sur les sociétés pour un montant total de 31 361 euros.

La production immobilisée relative au projet PURE ROI/STORE a été activée en "Immobilisations en cours" pour un montant total de 70 426 euros.

La production immobilisée relative à l'exercice 2014 d'un montant total de 78 647 euros est quant à elle amortie sur une durée 3 ans.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 150 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	150 000		150 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	150 000		150 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 098 420

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	882 634	70 426		953 060
Immobilisations corporelles	19 189	12 221		31 410
Immobilisations financières	112 361	1 588		113 949
TOTAL	1 014 185	84 235		1 098 420

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 588 364

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	405 740	143 205		548 945
Immobilisations corporelles	4 043	4 779		8 822
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	29 009	1 588		30 597
TOTAL	438 793	149 572		588 364

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	732 634	548 945	183 689	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	150 000	0	150 000	Non amortiss.
Agencement, aménagement divers	8 786	1 855	6 931	10 ans
Mat.bureau & informatique	16 946	3 883	13 063	de 3 à 10 ans
Mobilier	5 679	3 085	2 594	3 ans
Immo.incorpor. en cours	70 426	0	70 426	Non amortiss.
TOTAL	984 470	557 767	426 703	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 1 598 399**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	113 449		113 449
Actif circulant & charges d'avance	1 484 950	1 447 892	37 058
TOTAL	1 598 399	1 447 892	150 507

3.4 - Provisions pour dépréciation = 111 243

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours		50 000			50 000
Comptes de tiers	11 423	49 820			61 243
Comptes financiers					
Total	11 423	99 820			111 243

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 350 638

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	350 638
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	350 638

3.6 - Charges constatées d'avance = 6 413

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	10,00	100 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	10,00	100 000

4.2 - Etat des dettes = 2 737 329

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	31 516	31 516		
Dettes financières diverses	539 823	539 823		
Fournisseurs	1 023 528	1 023 528		
Dettes fiscales & sociales	459 829	459 829		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	342 311	342 311		
Produits constatés d'avance	340 321	340 321		
TOTAL	2 737 329	2 737 329		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 226 234

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	66 868
Dettes fiscales & sociales	159 366
Autres dettes	
TOTAL	226 234

4.4 - Produits constatés d'avance = 340 321

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Engagement en matière de pensions et retraites:

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements retraite.

Compte tenu de l'âge moyen des salariés de la société et de la rotation soutenue du personnel, l'engagement en matière de pensions, retraites n'est pas significatifs.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 147 488**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	3 143 650	99,88 %
Produits des activités annexes	3 838	0,12 %
TOTAL	3 147 488	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -32 561

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-393 992		-393 992
Résultat financier	-3 853		-3 853
Résultat exceptionnel	-2 600		-2 600
Participation des salariés			
TOTAL	-400 445	-32 561	-367 884

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	0	
Agents de maîtrise & techniciens	21	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	21	0

6.3 - Autres informations complémentaires

Garanties & Cautions:

Le fonds de commerce de 125 000 euros a été donné en garantie des emprunts bancaires.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 350 638

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	350 638
Clients factures a etablr(418100)	350 638
TOTAL	350 638

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 413

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	6 413
TOTAL	6 413

8.3 - Charges à payer = 226 234

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	66 868
Fourn factures non parvenues.(408100)	66 868
Dettes fiscales et sociales :	159 366
Personnel - a payer(428100)	44 212
Prov sur cp à payer(428200)	43 841
Prov sur primes à payer(428600)	25 200
Prov c. sociales sur cp (438200)	17 370
Org.soc. autres charges a payer(438600)	14 876
Prov c. sociales sur primes(438650)	10 584
Etat autres charges a payer(448600)	3 284
TOTAL	226 234

8.4 - Produits constatés d'avance = 340 321

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000)	340 321
TOTAL	340 321

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
b) Nombre d'actions émises	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 147 488	2 131 926	2 508 015	2 600 941	1 969 400
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-151 054	-216 458	-187 784	264 012	138 278
c) Impôt sur les bénéfices	-32 561	-36 561	-60 971	-72 528	-133 774
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-118 493	-179 897	-126 813	336 540	272 052
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-367 884	-376 021	-265 875	269 787	220 805
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-12	-18	-13	34	27
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-37	-38	-27	27	22
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	21	16	22	22	19
b) Montant de la masse salariale	999 743	887 233	1 142 539	1 042 439	847 068
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	378 117	372 842	458 257	459 833	383 957

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
CITYNEO LTD			100							
APPS SOLUTION	500	5 044	100	500	500	103 984		32 439	2 493	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Cityneo LTD = Non disponible.

Apps Solution = (Hors Capital social) Valeur en Monnaie Serbe > 1 EUR = 121.41 RSD

Liasse fiscale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2015
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		 IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS
01012015	31122015	X
Désignation de la société: CITYNEO S.N 60 RUE DE WATTIGNIES 75012 PARIS SIRET 5 0 9 1 4 0 5 8 8 0 0 0 3 9		Adresse du siège social:
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET		
Activités exercées	Édition de logiciels outils de développement et de langages	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.		
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".		
Hatt & Associés Paris 181 rue La Fayette 75010 Paris		Tél: 0140385050
N° d'agrément du CGA		Date: 22032016 Lieu: PARIS
Tél:		Qualité et nom du signataire: Signature:

Visa CGA :

Viseur conventionné :

 A
 MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

AGE Experts-comptables | janvier 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 60 RUE DE WATTIGNIES 75012 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET * 5 0 9 1 4 0 5 8 8 0 0 0 3 9		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31 11 20 15		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	732 634	
	Fonds commercial (1)	AH	150 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	70 426	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
	Autres immobilisations corporelles	AT	31 410	
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	500	
	Créances rattachées à des participations	BB	103 984	
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières *	BH	9 465	
TOTAL (II)		BJ	1 098 420	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	211 624
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 089
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 238 014
		Autres créances (3)	BZ	240 523
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
Disponibilités		CF	215 941	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 413	
	TOTAL (III)	CJ	1 916 603	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 015 023	
		IA	699 607	
			2 315 417	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		
Immobilisations :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

Désignation de l'entreprise		CITYNEO S.N		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.000....)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	3 858		
	Report à nouveau	DH	(242 715)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(367 884)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(496 741)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	73 387		
	TOTAL (II)	DO	73 387		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 516		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	539 823		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 442		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 023 528		
	Dettes fiscales et sociales	DY	459 829		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	342 311		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	340 321		
	TOTAL (IV)	EC	2 738 770		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 315 417		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 738 770			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N		Néant ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
	Autres produits (1) (11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (marchandises)*			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			
	Salaires et traitements *			
	Charges sociales (10)			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges (12)			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (VI)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CITYNEO S.N</u>		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 600	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 600	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 600)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	(32 561)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 396 220	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 764 104	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(367 884)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	279	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	106	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 020	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	2 600			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054 2015

Désignation de l'entreprise CITYNEO S.N Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	882 634	KE		KF	70 426	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2		KP		KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS		KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	8 786	KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	10 404	LC		LD	12 221
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	19 189	LO		LP	12 221		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations			8U	102 896	8V		8W	1 588	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	9 465	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	112 361	LR		LS	1 588		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 014 185	ØH		ØI	84 235	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste 1		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	953 060	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		IX		IY		IZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MC		MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	8 786	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	22 625	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	31 410	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations			IO		ØX		ØY	104 484	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	9 465	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	113 949	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 098 420	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2015
D.G.F.I.P N° 2054 bis

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des Impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2015

Désignation de l'entreprise CITYNEO S.N

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	405 740	PF	143 205	PG		PH	548 945
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	976	QE	879	QF		QG	1 855
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 067	QM	3 900	QN		QO	6 967
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 043	QV	4 779	QW		QX	8 822
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	409 783	ØP	147 984	ØQ		ØR	557 767

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Q7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Q5	R6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N°2056 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CITYNEO S.N		Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	29 009	9V	1 588	9W	30 597	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	50 000	6R	6S	50 000	
	Sur comptes clients	6T	11 423	6U	49 819	6V	6W	61 243
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	40 432	TY	101 407	TZ	UA	141 840
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	40 432	UB	101 407	UC	UD	141 840
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	99 819	UF				
		UG	1 588	UH				
		UI		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 103 984	UM 103 984	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT 9 465	UV 9 465	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA 96 832	59 774	
	Autres créances clients	UX 1 141 182	1 141 182	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM 58 111	58 111
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 144 662	144 662
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN 35 000	35 000
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR 2 750	2 750	
	Charges constatées d'avance	VS 6 413	6 413	
	TOTAUX		VT 1 598 399	VU 1 447 892
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH 31 516	31 516	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 1 023 528	1 023 528	
Personnel et comptes rattachés		8C 114 607	114 607	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 115 667	115 667	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 226 271	226 271	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 3 284	3 284	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 539 823	539 823	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 342 311	342 311	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L 340 321	340 321	
TOTAUX		VY 2 737 329	VZ 2 737 329	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 78 976		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2015

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 5			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités	WJ			Charges financières (art. 212 bis*)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	(32 561)	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
		— imposées aux taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme								
		— Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	2 600		
TOTAL I								WR	(29 961)	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
		— imposées au taux de 0 %								
		— imposées au taux de 19 %								
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
		— imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (reprise d'entreprises en difficulté (4 reprises)	K9			Entreprises nouvelles et autres	L2			
		70% de rentabilité (art. 41 bis bis)	L6			Société investissements innovateurs (art. 206C)	K3			
		Zone franche urbaine (art. 44 bis et 44 bis A)	QV			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis A)	L5			
						Zone de reconstruction de la déficience (41 bis bis)	PA			
						Zone franche d'activité (art. 44 bis bis bis)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé								Créance déduite par le report en arrière de déficit	ZI	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI				
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				
								XO	423 395	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFIP 2058 A 2015
Extension

SALES EXPANSION SURVEY JANUARY 2015

Page 33

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B 2015

Désignation de l'entreprise CITYNEO S.N		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	770 493	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	770 493	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	423 395	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 193 888	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	61 211	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2015

Désignation de l'entreprise <u>CITYNEO S.N</u>															Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	133 306		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		0D	(376 021)			Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves		0E				Autres répartitions		ZF							
							Report à nouveau		ZG	(242 715)						
	TOTAL I		0F	(242 715)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(242 715)						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)								YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT	1 769 348						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 58 800)								XQ	112 044						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	106 706						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)								ST	148 614						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	2 136 712						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	7 710						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)								9Z	15 225						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	22 935						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	588 659						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	247 301						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*								0B	885 454						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S							
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés) : 0								YP	21						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *					XP										
- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL							
				Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO							
				Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ								

SAGE Experts-comptables janvier 2015

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2015

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑩
			Long terme ⑪			
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑭						

(A) (B) (C)
(A) et (B) au par 100

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)AGÉ Experts-comptables janvier 2015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N

Néant ☒

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ^① ou 16% ^②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ^③.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ^① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ^①		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D 2015

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2015

Désignation de l'entreprise : CITYNEO S.N		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2015		et clos le : 31/12/2015	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	3 147 488	
Production stockée	OD	142 766	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	70 426	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	35 000	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	434	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT		
TOTAL I	OM	3 396 114	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 024 668	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	53 244	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4 902	
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	2 082 814	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 313 300
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	1 313 300	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 147 488	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 5	
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 5	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

SAGE Experts-comptables janvier 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 50914058800039

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CITYNEO S.N

ADRESSE (voie) 60 RUE DE WATTIGNIES

CODE POSTAL 75012

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A. Dénomination JOUVE

N° SIREN (si société établie en France) 58231264 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10000

Adresse : N° Voie

Code Postal 53100 Commune MAYENNE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122015

N° SIRET

5 0 9 1 4 0 5 8 8 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CITYNEO S.N

ADRESSE (voie)

60 RUE DE WATTIGNIES

CODE POSTAL

75012

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique	Dénomination	CITYNEO LIMITED LTD - 810 6072	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	100,00	
Adresse :	N°	Voie	PORTLAND HOUSE - BRESSENDEN PLACE SW1E5BH
Code Postal	SW1E 5BH	Commune	LONDON
		Pays	UK
Forme juridique	Dénomination	APPSOLUTION	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N° 9	Voie	VUKA KARADZICA
Code Postal		Commune	BELGRADE
		Pays	SERBIE
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

CA17PROREC

© 2012 Pearson Education, Inc. All rights reserved.

[illegible]

CA18CHAPAY[illegible]

CA20CHAAVA[illegible]

ENGAGEMENT en matière de PENSIONS et RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements retraite.

Compte tenu de l'âge moyen des salariés de la société et de la rotation soutenue du personnel, l'engagement en matière de pensions et retraites, n'est pas significatif.

GARANTIES et CAUTIONS

Le fonds de commerce de 150.000 € a été donné en garantie des emprunts bancaires.

de commerce ou de service

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

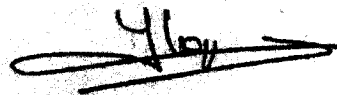
Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

n° 15/20 Vol. II du 15 mai 2015

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle



Yves LAPIERRE



CITYNEO S N
M LEON CHRISTOPHE
60 RUE DE WATTIGNIES
75012 PARIS

N° National: 15 4 150 339

Dépôt du : 21 JANVIER 2015

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

CITYNEO S.N., SASU, 60 RUE DE WATTIGNIES, 75012 PARIS.
N° SIREN : 509 140 588.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
CITYNEO S.N., M. LEON Christophe, 60 RUE DE WATTIGNIES,
75012 PARIS.

PURE AGENCY

technologie informatique et de programmation par le biais de sites Web; consultation en matière de logiciels; programmation pour ordinateurs; licences de propriété intellectuelle; élaboration, conception et mises à jour et maintenance de logiciels informatiques; location de logiciels informatiques; logiciel-service (SaaS); installation de logiciels; conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique; création et entretien d'un site Web pour des tiers; reconstitution de bases de données; location de temps d'accès à un centre serveur de bases de données; hébergement des sites informatiques; stockage électronique de données; services de dessinateurs d'arts graphiques.

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 38, 41, 42.

Classe N° 9 : Logiciels téléchargeables; applications logicielles informatiques téléchargeables;

Classe N° 16 : Produits de l'imprimerie / impressions / imprimés; flyers / tracts; prospectus; livrets; manuels; matériel d'instruction (à l'exception des appareils); publications imprimées; clichés; photographies; dessins; images; représentations graphiques; reproductions graphiques;

Classe N° 35 : Publicité; promotion des ventes pour des tiers; conseil en organisation des affaires notamment agence média et de publicité; gestion des affaires commerciales; publication de textes publicitaires; rédaction et mise à jour de documentation publicitaire; mise en pages à buts publicitaires; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons); diffusion d'annonces publicitaires; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité; publicité en ligne sur un réseau informatique; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication; location d'espaces publicitaires; informations commerciales par le biais de sites Web; enregistrement, transcription, composition, compilation ou systématisation de communications écrites; relations publiques; gestion de fichiers informatiques; mise à jour et maintenance de données dans des bases de données informatiques;

Classe N° 38 : Services d'affichage électronique (télécommunications); transmission de messages et d'images assistée par ordinateur; informations en matière de télécommunications; agences de presse / agences d'informations (nouvelles); communications par terminaux d'ordinateurs; fourniture d'accès à des bases de données;

Classe N° 41 : Publication de livres; publication électronique de livres et de périodiques en ligne; organisation et conduite de conférences et de congrès; formation pratique (démonstration); mise à disposition en ligne de vidéos, de films ou de publications électroniques non téléchargeable; rédaction de scénarios;

Classe N° 42 : Etude de projets techniques; conseils techniques informatiques et en conception de sites Web; conseils en technologie de l'information; informations en matière de

EXPOSE PREALABLE

A. Suivant le Whois record le Cédant a enregistré les noms de domaine suivant :

mobile-brothers.fr
passto.re
1certificatSSL
puresto.re
mobilebrothers.fr
poureagency.asia
pureagency.mobi
pureagency.es
pureagency.be
pureagency.in
pureagency.tv
pureagency.tw
pureagency.ch
mobile1to1.fr
tendancesmarketingmobile.com
tendancesmarketingmobile.fr
predictionsmobile.com
predictionsmobile.fr
agendamarketingmobile.com
agendamarketingmobile.fr
predictionsmarketingmobile.fr
mobile-marketing-trends.fr
mobile-marketing-predictions.fr
tendances-marketing-mobile.fr
tendances-marketing-mobile.com
predictions-marketing-mobile.fr
puresocial.fr
mobileyourself.fr
mobileyourself.co.uk
pureroi.fr
pure-roi.fr
pure-roi.biz
pure-roi.com
pureroi.com
pure-roi.net
pureroi.net
pureroi.mobi
pure-roi.mobi
oxanasexy.be
oxana.be
maximize.fr
mobile-brothers.fr
mobile-brothers.com
mobile-brothers.net
mobilebrothers.mobi
mobile-brothers.mobi
pureagency.com
passto.re
1videoperso.com

(ci-après dénommés les « Noms de Domaine »).

N° National : 09 3 623 725

Dépôt du : 20 JANVIER 2009

à : I.N.P.I. PARIS

Jean-Marc BRIAND, 90 Avenue Marx Dormoy, 92120 MONTRouGE.

Philippe VILLE, 241 rue Adolphe Pajaud, BP 20044, 92160 ANTONY.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Jean-Marc BRIAND, 90 Avenue Marx Dormoy, 92120 MONTRouGE.

Marque déposée en couleurs.

Description de la marque : ALLIANCE EXPAT INTERNATIONALE L'ASSOCIATION

Classe N° 35 : Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; conseils en organisation et direction des affaires ; comptabilité ; reproduction de documents ; bureaux de placement ; gestion de fichiers informatiques ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publication de textes publicitaires ; locations d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ;

Classe N° 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires monétaires ; affaires immobilières ; caisses de prévoyance ; banque directe ; émission de chèques de voyage ou de cartes de crédit ; estimations immobilières ; gérance de biens immobiliers ; services de financement ; analyse financière ; constitution ou investissement de capitaux ; consultation en matière financière ; estimations financières (assurances, banques, immobilier) ; placement de fonds ;

Classe N° 39 : Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages ; informations en matière de transport ; distribution de journaux ; distribution des eaux ou d'énergie ; remorquage ; location de garages ou de places de stationnement ; location de véhicules, de bateaux ou de chevaux ; services de taxis ; réservation pour les voyages ; entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement.

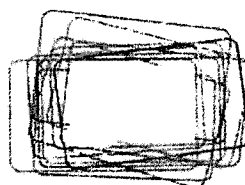
Classes de produits ou services : 35, 36, 39.

N° National : 09 3 623 726

Dépôt du : 20 JANVIER 2009

à : DÉPÔT ÉLECTRONIQUE PARIS

Christophe LEON, 3 Place des Poissons Rouges, 77150 LESIGNY.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Christophe LEON, 3 Place des Poissons Rouges, 77150 LESIGNY.

innovative marketing
pureagency.com

Marque déposée en couleurs.

Description de la marque : PUREAGENCY.COM

Classe N° 9 : Appareils et instruments scientifiques (autres qu'à usage médical), nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction ou le traitement du son ou des images ; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques ou optiques ; disquettes souples ; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement ; caisses enregistreuses ; machines à calculer ; équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs ; extincteurs ; Logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; périphériques d'ordinateurs ; batteries électriques ; détecteurs ; fils électriques ; relais électriques ; combinaisons, costumes, gants ou masques de plongée ; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; lunettes (optique) ; articles de lunetterie ; étuis à lunettes ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; bâches de sauvetage ;

Classe N° 16 : Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés ; Papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendrier ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; couches en papier ou en cellulose (à jeter) ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;

Classe N° 35 : Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; Diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; Services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; Conseils en organisation et direction des affaires ; Comptabilité ; Reproduction de documents ; Bureaux de placement ; Gestion de fichiers informatiques ; Organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; Publicité en ligne sur un réseau informatique ; Location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publication de textes publicitaires ; locations d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ;

Classe N° 38 : Télécommunications ; Informations en matière de télécommunications ; Communications par terminaux d'ordinateurs ou par réseau de fibres optiques ; Communications radiophoniques ou téléphoniques ; Services de radiotéléphonie mobile ; Fourniture d'accès à un réseau informatique mondial ; Services d'affichage électronique (télécommunications) ; Raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; Agences de presse ou d'informations (nouvelles) ; Location d'appareils de télécommunication ; Émissions radiophoniques ou télévisées ; Services de téléconférences ; Services de messagerie électronique ; Location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ;

Classe N° 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; Informations en matière de divertissement ou d'éducation ; Services de loisir ; Publication de livres ; Prêts de livres ; Dressage d'animaux ; Production de films sur bandes vidéo ; Location de films cinématographiques ; Location d'enregistrements sonores ; Location de magnétoscopes ou de postes de radio et de télévision ; Location de décors de spectacles ; Montage de bandes vidéo ; Services de photographie ; Organisation de concours (éducation ou divertissement) ; Organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; Organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; Réservation de places de spectacles ; Services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; Service de jeux d'argent ; Publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; Micro-édition ;

Classe N° 42 : Evaluations, estimations et recherches dans les domaines scientifique et technologiques rendues par des ingénieurs ; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels ; Recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; Etudes de projets techniques ; Architecture ; Décoration intérieure ; Elaboration (conception), installation, maintenance, mise à jour ou location de logiciels ; Programmation pour ordinateur ; Consultation en matière d'ordinateurs ; Conversion de données et de programmes informatiques autre que conversion physique ; Conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique ; Contrôle technique de véhicules automobiles ; Services de dessinateurs d'arts graphiques ; Stylisme (esthétique industrielle) ; Authentification d'oeuvres d'art.

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 38, 41, 42.

N° National : 09 3 623 727

Dépôt du : 20 JANVIER 2009

à : I.N.P.I. RENNES

SWID, SARL, 10 rue de la Palière, 35530 BRECE.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
SWID, SARL, 10 rue de la Palière, 35530 BRECE.

CTW Contrôle Technique Web

Classe N° 9 : Appareils, instruments et installations télématiques ; émetteur récepteur ; logiciels et progiciels d'outils de mesure de la qualité de services sur des réseaux de télécommunications, appareils périphériques pour ordinateurs destinés à la mise en œuvre d'outils de mesure de la qualité de services sur des réseaux de télécommunications ; programmes informatiques permettant de mesurer la qualité des services fournis sur un réseau de télécommunication ; programmes informatiques pour gérer les échanges de communications et de données entre ordinateurs portables et ordinateurs de bureaux dans le cadre de la surveillance de la qualité de services accessibles sur un réseau de télécommunication.

Classe N° 38 : Télécommunications à savoir transmission d'informations et de données relatives à la mesure de la qualité de services fournis sur un réseau de télécommunication, communications par terminaux d'ordinateurs analogiques et numériques, à savoir transmission d'informations et de données relatives à la mesure de la qualité de services fournis sur un réseau de télécommunication ; agences de presse et d'informations ; stockage, traitement d'informations, de données, de signaux relatifs à la mesure de la qualité de services accessibles à partir d'un réseau de télécommunications ; gestion de serveurs informatiques, de réseaux de transmission de données, de réseaux de télécommunications et de services télématiques tous ces services étant relatifs à la mise en œuvre d'un protocole de mesure de la qualité des services sur un réseau de télécommunication.

Classe N° 42 : Services en ligne d'informations relatives à la qualité des services fournis sur un réseau de télécommunication. Programmation informatique, à savoir conception et écriture de programmes informatiques de mesure de la performance et de la stabilité de services accessibles sur un réseau de télécommunication, préparation de rapports techniques relatifs à l'évaluation de la qualité de services accessibles sur un réseau de télécommunication (audits) dans le domaine des ordinateurs, des programmes informatiques, du traitement électronique de données et de l'informatique ; conseil dans les programmes

informatiques et l'informatique, conseil technique dans le domaine des ordinateurs, des réseaux informatiques et des périphériques à savoir évaluation et analyse de la qualité de services sur un réseau de télécommunication, conception et écritures de programmes informatiques (logiciels) spécialisés dans la mesure de la qualité de services sur un réseau de télécommunication ; conseils en matière de sélection de matériel informatique et de logiciels dans le cadre de l'évaluation de la qualité de service sur un réseau de télécommunication ; location de temps d'accès à un centre serveur de bases et de fichiers de données électroniques à un ordinateur pour la manipulation de données relatives à la mesure de la qualité de service sur un réseau de télécommunication ; édition de logiciels et de progiciels de mesure de la qualité de services sur un réseau de télécommunication, licence de logiciels de mesure de la qualité de service sur un réseau de télécommunication.

Classes de produits ou services : 9, 38, 42.

Classes de produits ou services provisoirement attribuées par l'INPI : 3, 35, 38, 41, 42.

N° National : 09 3 623 728

Dépôt du : 20 JANVIER 2009

à : I.N.P.I. PARIS

TELEVISION FRANCAISE 1, Société anonyme, 1 QUAI DU POINT DU JOUR, 92656 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, N° SIREN : 326 300 159.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
INLEX IP EXPERTISE, 68 RUE PIERRE CHARRON, 75008 PARIS.

L'AMOUR EST UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Classe N° 9 : Appareils pour l'enregistrement, la reproduction, la transmission du son ou des images ; logiciels, périphériques d'ordinateurs, appareils et instruments photographiques, cinématographiques et d'enseignement, supports d'enregistrement magnétiques et audiovisuels ; support de transmission, de reproduction et de duplication du son et/ou des images ; supports d'information impressionnés ou non ; cassettes vidéo et disques vidéo préenregistrés ou vierges, cassettes laser et disques laser préenregistrés ou vierges, cassettes à bandes magnétiques et disques acoustiques, supports d'enregistrements acoustiques et audiovisuels ; disques compacts, vidéo disques, disques optiques, disques optiques numériques ; disques versatiles digitaux vidéo ; cartes électroniques, cartes de jeux sur supports électroniques ; stylos magnétiques et électroniques, programmes d'ordinateur, programmes de télévision sous forme de cassettes vidéo, logiciels sur tous supports matériels ; programmes (logiciels) et jeux interactifs (logiciels) télévisuels et/ou audiovisuels, supports numériques de compilation et pour la mise en forme informatique, la numérisation de textes et/ou d'images, fixes ou animés, et/ou de sons (musicaux ou non) à usage interactif ou non, base de données et notamment bases de données vocales, banques de données, textuelles et sonores, banques d'images, jeux électroniques et automatiques utilisés seulement avec un récepteur de télévision et/ou un écran d'ordinateurs ; ordinateurs ; logiciels télématiques, disquettes, disque compact numérique. Jeux sur disque optique numérique ; jeux sur disque compact ; articles de lunetterie, lunettes, étuis à lunettes, montures de lunettes, machines à calculer, appareils de télévision par câble et par satellite.

Classe N° 16 : Papier ; carton ; cartonnages ; imprimés ; journaux ; livres ; manuels ; brochures promotionnelles ; brochures ; publications ; magazines ; revues périodiques, peintures (tableaux) et gravures, papier d'emballage ; sacs, sachets et feuilles d'emballage en papier ou en matière plastique ; écussons (cachets en papier) ; enseignes en papier ou en carton, étiquettes non en tissu, fanions (en papier) ; affiches ; cartes postales, décalcomanies ; dessins ; gravures ; images ; bandes en papier ou cartes pour l'enregistrement des programmes d'ordinateurs ; matériel d'enseignement sous forme de jeux (livres) ; produits de l'imprimerie ; caractères d'imprimerie ; clichés ; matériel d'instruction et d'enseignement (à l'exception des appareils).

Classe N° 35 : Services de publicité et informations d'affaires ; mise à jour de documentation publicitaire ; services d'aide et de conseil pour l'organisation et la direction des affaires ; consultations en affaires ; services d'affichage, de distribution de

NOM	PRENOM	Date Entrée	Date Calcul Ancienneté	Emploi	Catégorie	Qualification
ARTIGAUD	Pauline	18/03/13		Chef de projet Senior	Cadre	Position 2-2
DAMBRE	LOUIS	07/07/14		Consultant Internet et Internet Mobile	Cadre	Position 1-2
DUCHESNE	Maxime	01/04/15	23/09/13	Chef de projet Web	Etam	Contrat pro
GOISMIER	Sarah	08/12/14		Chef de Projet Junior	Position 1-2	Cadre
GONAUER	Adrien	05/09/11		Directeur Artistique	Position 1-2	Cadre
JANNIER	Anne	01/04/15	10/10/11	Consultante AMOA	Cadre	Position 2-2
KELLER	Christelle	01/04/15	02/04/09	Responsable poles projets et studios	Cadre	Position 2-3
LEDUC	Thibault	22/10/14		Traffic Manager	Etam	
LEON	Christophe	01/01/09		Directeur Général	Cadre Dirigeant	Position 3-3
MBAYEN MBAYEN	Ghislain Edgard	17/11/14		Chef de Projet Technique	Cadre	Position 2-2
MONTAIGNE	Magali	01/04/15	08/04/13	Consultante AMOA	Cadre	Position 2-2
PRADIER	Cédrine	10/09/14		Apprenti		
RIAL	Anabela	01/04/15	03/01/11	Infographiste	Cadre	Position 2-1
RINCEL	François	25/04/16	25/04/16	Ingénieur Commercial	Cadre	Position 2.2
ROGEON	Julie	22/06/15		Strategic Accounts Manager	Cadre	Position 2-1
ROUQUIE	Benoît	26/10/15		Assistant Chef de Projet Marketing Mobile	Etam	Contrat pro
STARCK	Hélène	02/01/14		Apprenti		
UEDA	Isao	01/06/15	04/08/14	Consultant Avant-Vente	Cadre	Position 2-2
VAN HOVE	Erendida	01/04/15	27/05/13	Ergonome	Cadre	Position 2-1
VITALI	Léa	18/04/16	18/04/16	Strategic Accounts Manager	Cadre	Position 1.2
YAYA	Brahim	17/11/14		Directeur Conseil et Marketing Mobile	Cadre	Position 3-1